

INTRODUCTION GÉNÉRALE

UNE SOCIOLOGIE POLITIQUE
POUR LES ALTERNANCES AU POUVOIR

PHILIPPE ALDRIN, LUCIE BARGEL,
NICOLAS BUÉ et CHRISTINE PINA

La notion d'alternance est une catégorie de classement des événements politiques que les spécialistes de l'analyse électorale et institutionnelle utilisent pour désigner un changement de majorité gouvernementale¹ – le plus souvent dans les régimes parlementaires, à la faveur d'un scrutin national². Par extension, la notion est parfois mobilisée pour désigner une période plus longue (celle qui suit le changement de majorité) ou une institution (le gouvernement d'alternance³), au point de désigner, parfois,

1. Par ex. : Lancelot (A.), dir., 1981 : *Les élections de l'alternance*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

2. On notera cependant que les écrits spécifiquement consacrés à l'alternance sont relativement rares, cette notion étant le plus souvent employée dans des travaux consacrés à d'autres questions (transitions démocratiques et régimes politiques, politiques publiques, etc.). Ce constat est aussi effectué par le constitutionnaliste canadien Henri Brun : « L'alternance au pouvoir dans le système constitutionnel canadien et québécois », *Les Cahiers de droit*, vol. XXXV (3), 1994.

3. En science politique francophone, on trouve fréquemment cette expression dans les textes portant sur le Maghreb, et en particulier sur le Maroc

un horizon ou une promesse de changement social plus profond. Son emploi n'est cependant pas la propriété exclusive des analyses scientifiques, loin s'en faut. Les expressions « alternance politique » et « alternance au pouvoir » ont d'abord forgé leur sémantique dans les discours et les commentaires politiques pour, ensuite, venir compléter le lexique des sciences du politique¹.

Dans son acception politique, l'usage systématique du mot « alternance » pour désigner un changement de majorité est d'ailleurs récent et fortement indexé sur la théorie et les expériences pratiques de la démocratie contemporaine. Sous son aspect de désignateur fonctionnel d'un changement de majorité politique, le mot recouvre aussi un concept normatif central de la doctrine démocratique. L'alternance y est en effet théorisée comme une échéance prévue et profitable, voire attendue, qui rythme les régimes démocratiques et est supposée assurer leur « respiration » par la rotation régulière des positions de pouvoir entre les principaux camps politiques antagoniques². Elle est alors

des années 2000. Il s'agit en fait de la reprise, avec ou sans guillemets, de l'expression employée pour désigner le gouvernement marocain mis en place en 1998. Pour une déconstruction, Cf. par ex. : Vairel (F.), « La transitologie, langage du pouvoir au Maroc », *Politix*, 80, 2007..

1. Fondé sur le verbe alterner (du latin *alternare* : « faire succéder l'un après l'autre », « se succéder avec régularité »), le substantif alternance est utilisé dès le début du dix-neuvième siècle dans les descriptions savantes (géologie, biologie). Vers 1920, l'acception suivante est attestée en France : « succession d'un parti et d'un autre à la majorité, dans un régime démocratique ». Cf. Rey (A.), dir., *Dictionnaire historique de la langue française* (tome 1), Paris, Le Robert, 1998, pp. 99-100.

2. C'est ainsi que certains pays comme le Japon ou l'Italie, qui ont connu plusieurs formules de gouvernement de coalition mais dominées par un même parti politique pendant plusieurs décennies, sont parfois considérés comme n'étant pas pleinement démocratiques. Ronald J. Hrebénar écrit : « In August 2009, Japan finally joined the ranks of fully democratic nations – fully 64 years after the end of World War II. While Japan has been a “democracy” since the late 1940s, it lacked one essential ingredient of a full democracy, alternation in power among its major political parties as a result of general elections outcomes. » (nous soulignons). Cf. Hrebénar (R.), « Japan moves closer to becoming a true democracy: moving from a one-party to a two-party system with alternation in power », *Journal of Comparative Politics*, III (1), 2010, p. 59. Sur le cas italien, cf. Roux (C.), « Franchir les Alpes.

censée favoriser la représentation de la majeure partie de la population, en portant au pouvoir les représentants de l'opposition. Ce faisant, l'alternance au pouvoir permettrait l'alternance des politiques menées, voire une forme d'« alternative » dans la gestion des affaires publiques. En politique, l'alternance est ainsi chargée de significations qui débordent son acception générique première, celle du changement de majorité.

La théorisation politique de l'alternance constitue cette dernière en indicateur de bonne santé démocratique des systèmes de gouvernement, *a fortiori* lorsqu'elle s'institutionnalise comme une caractéristique structurelle (et non ponctuelle) et récurrente (plutôt qu'exceptionnelle) de la vie politique. L'alternance permettrait alors d'opérer l'oscillation « nécessaire » de la balance électorale, le rééquilibrage des moyens et de la latitude d'action entre les principaux partis de gouvernement qui se disputent traditionnellement le pouvoir, offrant ainsi aux citoyens la garantie de pouvoir sanctionner les gouvernants en place à l'issue de leur mandat¹. À ce titre, certains vont jusqu'à y voir un dispositif d'évitement de la monopolisation du pouvoir (et de ses ressources) et, partant, de limitation de la corruption². Comme l'écrit Philippe Braud dans sa critique des « délices démocratiques », en l'occurrence ici des « bénéfiques illusions de l'alternance », « la perspective de l'alternance exerce une influence constante sur la manière de diriger les affaires » mais aussi sur les compétiteurs de

■ Regards vers la science politique italienne dans les années de transition », *Pôle Sud*, 19, 2003, pp. 13-14.

1. Lundell (K.), « Accountability and Patterns of Alternation in Pluritarian, Majoritarian and Consensus Democracies », *Government and Opposition*, XLVI (2), 2011, pp. 145-167. Comme le précise Bernard Manin, en démocratie représentative, cette mise en jeu est rétrospective : elle ne peut intervenir, au mieux, qu'à l'issue du mandat. Manin (B.), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.

2. À l'inverse, son absence est conçue comme une forme de sclérose, ouvrant la voie à la corruption (et faisant entrave au capitalisme libéral). Cf. Hoff (K.), Horowitz (S.), Milanovic (B.), « Political Alternation, Regardless of Ideology, Diminishes Influence Buying », *Policy Outlook (Carnegie Endowment for International Peace)*, janvier 2005.

l'opposition : des alternances régulières pousseraient l'opposition à être d'autant plus réaliste dans sa critique de la majorité que les alternances sont rapprochées, tandis que la perspective de quitter le pouvoir amènerait la majorité à respecter le statut de la première¹. Démonstration en actes de l'autonomie des cadres institutionnels à l'égard du jeu politique national et de leur solidité face aux velléités de renversement ou de révolution, l'alternance aurait, d'une part, la vertu de réassurer le dualisme et son principe de symétrie dans les démocraties majoritaires installées et, d'autre part, celle d'attester la consolidation de l'ordre institutionnel dans la séquence qui suit une transition vers la démocratie². Cette conception procédurale de la démocratie se retrouve dans les travaux de « consolidologie », pour lesquels les premières alternances constituent des « tests » : « la façon dont les acteurs politiques traitent l'alternance des gouvernements constitue un excellent indicateur de leur engagement démocratique », écrit ainsi Andreas Schedler³. Tout en posant le principe selon lequel la démocratie ne peut faire l'économie de l'alternance, certains observateurs ne manquent pas de s'interroger sur l'ambiguïté de ses effets politiques, au sens notamment où le bipartisme/la bipolarité qu'elle suppose tend à aggraver

1. Braud (Ph.), *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1991, pp. 41 sq.

2. Hermet (G.), *Le passage à la démocratie*, Paris, Presses de la FNSP, 1996. De même, dans *La troisième vague*, Samuel Huntington avance la notion de « two-turnover test » pour affirmer la vertu démocratisante de l'alternance. Cf. Huntington (S.), *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991, pp. 266-267. Michael Bratton résume ainsi : « La logique derrière le test est que les démocraties peuvent être considérées comme consolidées seulement si les gouvernements peuvent être régulièrement écartés par des moyens électoraux et le seul indicateur fiable qu'ils puissent être écartés est qu'ils l'ont été » (nous traduisons). Bratton (M.), « The 'Alternation Effect' in Africa », *Journal of Democracy*, vol.XV, 4, 2004, p. 154. C'est avec un raisonnement proche que les constitutionnalistes n'ont considéré la Cinquième République achevée qu'avec l'alternance de 1981 (Cf. *infra*).

3. Schedler (A.), « Comment observer la consolidation démocratique ? », *Revue internationale de politique comparée*, 2, 2001.

la sous-représentation des petits partis et l'affadissement des oppositions idéologiques par un mécanisme de prime aux « orientations molles¹ ».

Dans cette définition fonctionnaliste, l'alternance est un événement politique considéré tout à la fois comme normal et souhaitable. C'est d'ailleurs là une composante majeure de la sémantique commune du terme. En matière de dévolution du pouvoir, comme dans les nombreux autres domaines où il fut d'abord en usage, le terme *alternance* charrie toujours, intrinsèquement, l'idée d'une succession régulière entre deux états (parfois plus) d'un même phénomène². Étymologiquement, le terme ne désigne d'ailleurs pas seulement le passage d'un état à un autre au sein d'un même système (organisme ou organisation), mais aussi le processus par lequel s'opère le passage prévisible et non pathologique entre deux situations alternatives dudit système. Il s'agit par conséquent d'un changement d'état inscrit dans l'espace des possibles et la rythmicité naturelle d'un ensemble organisé. Présentée comme une éventualité qui appartient à l'ordre des choses démocratique, naturalisée, l'alternance au pouvoir se voit prêter des propriétés positives, voire bienfaitantes par la théorie politique. Dans l'ouvrage de synthèse qu'il lui a consacré, Jean-Louis Quermonne explique que, lorsque ce « substitut non violent à la révolution » s'institutionnalise, devient régulier et régulé, il constitue le gage de la meilleure performance de la démocratie pluraliste parce qu'il congédie la confusion du multipartisme et son mal le plus mortifère : la conjonction des centres, c'est-à-dire un régime où il n'y a ni majorité ni alternance³. Cette approche voit dans l'alternance un opérateur de distinction entre les *deux* camps pouvant prétendre à la majorité électorale et, donc, un vecteur de clarté quant au

1. Brun (H.), « L'alternance au pouvoir... », art. cité, p. 628.

2. Sur le plan linguistique, l'alternance renvoie au fait d'alterner « entre éléments dans une série ». Elle suppose une succession entre éléments d'une même nature. Cf. la Base CNRTL du CNRS.

3. Quermonne (J.-L.), *L'alternance au pouvoir*, Paris, Montchrestien, 2003 (1^{re} éd. 1988), pp. 13-18.

choix proposé aux électeurs. Dans un article publié dans la toute première livraison de la revue *Pouvoirs* (dont le dossier consacré à « l'alternance » paraît opportunément en 1977), Léo Hamon, homme politique et professeur de droit, citait cette analyse formulée par René Capitant quelques jours avant le premier tour des élections législatives de mars 1967 :

« Il existe bien une majorité sortante, mais il n'existe pas de majorité de rechange. Un jour viendra où une alternative véritable s'offrira au choix du corps électoral, où la gauche et la droite constitueront deux formations à vocation majoritaire et se disputeront la victoire devant le suffrage universel. Ce jour-là seulement, l'œuvre de clarification politique sera achevée et la Cinquième République aura trouvé son équilibre définitif, mais cela suppose qu'un ralliement général aux institutions de la Cinquième République se soit d'abord réalisé¹. »

Cette lecture du phénomène est largement diffusée dans le sens commun, à moins qu'elle n'en procède. Dans *Le Monde* daté du 12 mai 1981, Jacques Fauvet commence son éditorial – intitulé « Le succès et l'avenir » – par ces mots : « L'élection de M. François Mitterrand à la présidence de la République, c'est d'abord la victoire de l'alternance, c'est-à-dire de la démocratie. »

Présentée par ses théoriciens comme « un produit spécifique du monde anglo-saxon », l'alternance aurait été tardivement « importée » en France. Dans les régimes parlementaires et pluripartisans comme ceux de l'Italie de la Première République et de la France des Troisième et Quatrième Républiques, l'impossibilité de l'alternance serait à la fois la cause et le symptôme d'une affliction politique dommageable². L'affirmation selon laquelle aurait longtemps existé en France une « tradition républicaine de non-alternance »³

1. Hamon (L.), « Nécessité et condition de l'alternance », *Pouvoirs*, 1, 1977, p. 36.

2. Sur la construction historiographique et politique des défauts génétiques de la Quatrième République, cf. Gaïti (B.), *De Gaulle prophète de la Cinquième République*. 1946-1962, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

3. Quermonne (J.-L.), *L'alternance au pouvoir*, op. cit., p. 65. Edgar Faure

rétive au bipartisme donne argument à la célébration de l'alternance comme composante d'une « stabilité » gouvernementale retrouvée. Les qualités conférées à l'alternance recouvrent ici largement celles que la théorie politique prête au bipartisme. Dans les régimes démocratiques tenus pour consolidés, l'institutionnalisation de l'alternance constituerait une sorte de perfectionnement qui, grâce à l'organisation bipartisane (ou bipolaire) de la compétition politique et au consensus assez large autour des cadres institutionnels du régime, présenterait l'insigne avantage de conjuguer changement et stabilité, tout en préservant les systèmes politiques du changement radical et des maux qui lui sont associés¹. Pour cette raison, et même si elle correspond souvent à un moment saillant de la chronique politique, volontiers associé par les contemporains à l'idée de « nouvelle ère », l'alternance n'est pas l'abandon du destin national à « l'aventure » et à ses menaces. Ainsi la routinisation de l'alternance introduirait-elle la possibilité d'un changement de politique en limitant les risques et les incertitudes. Alternier permettrait de changer la tendance partisane du gouvernement sans perturber l'ordre social et constituerait ainsi un mécanisme accepté par les compétiteurs politiques qui admettent le régime institutionnel en place et, avec lui, les droits et libertés politiques qui garantissent l'authenticité

■ déplore quant à lui la « fascination de l'alternance [...] due à l'exemple des régimes anglo-saxons » et considère que « l'alternance n'est pas compatible avec le régime de la Ve République ». Cf. Faure (E.), « L'alternance ou la noix creuse », *Pouvoirs*, 1, 1977, pp. 15 et 13.

1. L. Hamon faisait observer que la continuité des cadres institutionnels, qui est au principe même du concept d'alternance, suppose le ralliement de l'opposition au régime, c'est-à-dire à la Constitution, aux institutions et aux principes politiques du régime en place mais aussi à ce que les juristes, à la suite de Maurice Hauriou, appellent la « Constitution sociale ». Cf. Hamon (L.), « Nécessité et condition... », art. cité. Cette grille de lecture est aussi présente, fût-ce de manière sous-jacente, dans les textes consacrés à « l'enracinement politique de la constitution » dans le numéro spécial « La constitution de la Cinquième République » de la *Revue française de science politique*, XXXIV (4-5), 1984. Cf. aussi Giscard d'Estaing (V.), *Démocratie française*, Paris, Fayard, 1976.

de la compétition électorale¹. Dans sa forme paradigmatique, l'alternance devient alors synonyme de permanence des freins et des contrepouvoirs limitant juridiquement et conventionnellement l'exercice du pouvoir. Car elle suppose que les principaux compétiteurs du pouvoir s'engagent à ne pas remettre en cause les règles du jeu politique, telles que la définition des mandats (en durée et en compétence), les contraintes des voies et procédures de l'action parlementaire, administrative et gouvernementale ou les coutumes et routines du jeu politique. La logique n'est guère différente dans les régimes non démocratiques marqués par une « alternance », fût-elle une « alternance par le haut² ». La mise en scène dont le changement de majorité fait l'objet vise alors à légitimer le régime (et souvent, indissociablement, les autorités inamovibles, monarque, famille ou parti politique) : l'alternance, aussi exceptionnelle soit-elle, y est ainsi présentée comme assurant le changement (politique) dans la continuité (institutionnelle), une forme de modernisation du régime préservant celui-ci du chaos ou, du moins, du risque quel qu'il soit³. Ces usages le montrent assez : qualifier une (re)configuration politique d'alternance n'est pas neutre. L'alternance n'est pas seulement une catégorie d'intelligibilité des phases du jeu politique : c'est aussi une ressource mobilisable, brandie en étendard ou en repoussoir, par les acteurs politiques en présence.

Cet ouvrage se propose d'étudier au concret ce que l'arrivée aux commandes du pouvoir d'un nouveau parti (ce peut être aussi une nouvelle alliance ou coalition dans un système multipartisan ou la victoire d'une « autre »

1. Cette vision de l'alternance est particulièrement présente dans les écrits francophones – juristes et rétrospectifs notamment – traitant de l'alternance de 1981. Cf. *infra*.

2. Pour reprendre l'expression de Martin Munoz (G.), Barrenada (I.), « Émergence d'une transition démocratique ou alternance par le haut ? », *Confluences Méditerranée*, 31, 1999.

3. Pour une analyse distanciée : Vairel (F.), « La transitologie... », art. cité. Pour un propos plus légitimiste : Bendourou (O.), Benmessaoûd Tredano (A.), Hammoudi (M.), *Alternance et transition démocratique*, Rabat, Fondation Konrad Adenauer, 2001.

faction du parti dans un système à parti unique ou parti-État) fait et permet de faire *effectivement* dans un espace de concurrence politique donné, à un moment historique le plus souvent présenté comme singulier. Mais, comme l'indiquent nos remarques liminaires, la notion qui occupe les auteur(e)s réuni(e)s dans cet ouvrage recèle bien des paradoxes. Succession de majorité politique régulée et routinisée qui s'opère selon un principe de continuité de l'ordre institutionnel, l'alternance pose en effet la question des conditionnalités du changement de politique et des façons de les saisir sociologiquement. Quel(s) rôle(s) joue au vrai l'alternance partisane au pouvoir dans les éventuelles inflexions ou bifurcations de la politique du pouvoir ? Ce questionnement sur les rapports *politics/policy* est d'autant plus justifié que plusieurs tendances à l'œuvre ces dernières décennies invitent à relativiser la part laissée au volontarisme politique dans la conduite des affaires publiques, nous y reviendrons. Il remet également sur le métier de la sociologie politique le problème des représentations, croyances et discours du « changement » dans le travail militant et la mobilisation électorale. Reposant sur une série d'analyses de cas empiriques originaux qui permettent d'interroger les différents usages de la notion d'alternance, ce livre entend contribuer à l'analyse de ce que l'alternance fait au champ politique, et inversement. Il s'agit donc d'élargir la focale d'analyse des processus d'alternance, au-delà des perspectives temporelles et analytiques (les séquences électorales), des questionnements (fonctionnement des institutions constitutionnelles, profils des personnels politiques et administratifs, etc.) et des terrains généralement mobilisés.

D'abord, en essayant de saisir le champ politique dans une perspective relationnelle, c'est-à-dire en s'intéressant aux interactions multiples qu'il entretient avec ses « champs adventices¹ ». Ensuite, en débordant des cadres

1. Offerlé (M.), *Sociologie de la vie politique française*, Paris, La Découverte, 2004, pp. 42 sq. Derrière cette expression, Michel Offerlé range les « entourages » politiques (*think tanks*, clubs), les différentes catégories d'acteurs

temporels qui lient de façon routinière l'alternance aux cycles électoraux pour laisser place à des mouvements plus longs et plus lents, qui ne sont souvent visibles qu'avec une focale sociohistorique. Enfin, en privilégiant une dimension résolument comparative, entendue non pas comme une comparaison entre systèmes politiques modélisés mais comme une sociologie attentive aux situations sociopolitiques effectives où survient un processus ou une rhétorique d'alternance. Dans tous les cas, il ne s'agit pas de présumer ou de mesurer un changement subséquent à l'alternance mais d'interroger localement, relationnellement, empiriquement les liens causaux entre alternance et changement dans des situations historiques toujours spécifiques. Pour le dire autrement, les auteur(e)s réuni(e)s ici ont accepté l'exercice intellectuel qui consiste à étudier un processus d'alternance au pouvoir en réfutant l'équivalence implicite entre alternance et changement.

PROBABILITÉ ET ANTICIPATIONS DE L'ALTERNANCE

Les compétiteurs électoraux qui concourent sous la bannière de l'alternance affirment toujours que « le changement, c'est maintenant ». Mais, par-delà les apparences de la rhétorique électorale, quelle part des changements de politique est redevable ou sinon facilitée par les alternances de majorité ? Répondre à cette question suppose de prendre en compte la temporalité longue de toute alternance, c'est-à-dire la période qui s'ouvre avec la probabilité d'un basculement de majorité politique à l'approche d'une élection et se prolonge au-delà du changement effectif de majorité. Ainsi, les effets imputables à l'alternance tiennent-ils autant des anticipations nourries de sa vraisemblable occurrence que des ajustements de conduite

■ interagissant dans la mise en œuvre des politiques publiques (hauts fonctionnaires, experts, lobbys, défenseurs de cause), la presse, les intellectuels et le monde judiciaire, autant d'acteurs qui participent des processus d'alternance par leurs anticipations, adaptations stratégiques et autres prises en compte des (re)configurations politiques.

et de perception qu'engendre sa survenue. L'alternance doit donc être comprise – au sens de définie mais aussi de délimitée – dans sa double dimension paradoxale : à la fois comme l'échéance prévisible de tout régime électif et comme un fragment infiniment malléable de la rhétorique du pouvoir ; à la fois comme un événement intelligible marquant la chronique politique nationale et comme la séquence qui s'étire d'amont en aval de cet événement et durant laquelle la possibilité d'une alternance au pouvoir suscite des réarrangements positifs ou imaginaires plus imperceptibles dans divers lieux du monde social. Si une alternance ne se concrétise pas systématiquement par les changements promis lors de la campagne électorale, elle engendre généralement une série de modifications au sein du champ politique et des champs adventices. Ainsi, la composition des principales institutions politiques (telles le gouvernement ou le Parlement, mais aussi celle des différents secteurs de l'administration d'État ou des bureaux des principaux partis dits de gouvernement...) est directement et immédiatement affectée par l'alternance. De fait, le *turn over* des équipes dirigeantes et l'installation aux postes de gouvernement et de direction administrative comptent parmi les transformations rapides et visibles qui sont subséquentes à toute alternance au pouvoir.

Mais ces transformations affectent aussi, quoique de façon moins visible, d'autres champs sociaux liés au champ politique. Tout d'abord, la nouvelle majorité a à cœur de montrer qu'elle met en œuvre le programme pour lequel, selon la mythologie du gouvernement représentatif, les électeurs auraient voté. L'alternance s'accompagne alors généralement d'un certain nombre de décisions plus ou moins symboliques¹ à propos desquelles il existe une attention – voire une attente – plurielle (de la part de la majorité, de l'opposition, des commentateurs, des journalistes). Par ailleurs, le vote amenant une nouvelle majorité au pouvoir est volontiers interprété (par les commentateurs autorisés :

■
1. Marie (J.-L.), « La symbolique du changement », in Mabileau (A.), Sorbets (J.-L.), dir., *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pédone, 1989.

journalistes, sondeurs, « politologues », etc.) ou mobilisé (par des responsables syndicaux, partisans ou associatifs, des représentants de groupes de pression, etc.) comme l'expression d'une demande ou d'une attente des citoyens à laquelle les nouveaux titulaires du pouvoir ont le devoir de répondre. Si l'on réserve pour le moment la question des transformations effectivement ou spécifiquement dues à l'alternance, il reste que la seule idée d'un changement de majorité, de gouvernement ou de ligne politique est grosse d'attentes – espérances ou inquiétudes – de changements dans la vie des gouvernés. Les représentations sociales de l'alternance, selon que celle-ci est routinière ou inédite, sont une pièce de l'engrènement explicatif élaboré ici. En tant qu'éléments de définition de la situation, les représentations et les croyances attachées au changement de majorité politique nourrissent des anticipations et des réactions qui conditionnent – et peuvent contribuer à expliquer – la portée d'un changement de politique. Ainsi, le fantasme des chars russes descendant les Champs-Élysées et le « mur de l'argent » sont indissociables de l'alternance de Mai-81 en France (*cf. infra*).

L'imminence d'une échéance électorale de laquelle un changement de majorité aurait des chances raisonnables d'advenir entraîne en effet, par anticipation, des ajustements de conduites et l'adoption de tactiques (plus ou moins formalisées, plus ou moins exprimées) de la part d'une grande variété d'acteurs sociaux. En se limitant ici à la situation des régimes où l'alternance est à la fois juridiquement et effectivement possible mais aussi politiquement envisageable ou autorisée par le pouvoir en place¹, on peut noter que ces anticipations se fondent sur des éléments de structuration de la vie politique nationale : mode de scrutin, positionnement idéologique de l'opposition (porteur de l'alternance), longévité, consistance,

1. Dans sa récente synthèse sur les sociétés politiques du Moyen-Orient, Hamit Bozarslan utilise le critère d'« alternance autorisée » pour discriminer les systèmes politiques de la région. Voir Bozarslan (H.), *Sociologie politique du Moyen-Orient*, Paris, Repères, 2011, notamment le tableau pp. 46-47.

popularité et crédibilité de la majorité en place, évolutions électorales récentes, chronique de la campagne électorale, imaginaire du monde politique, etc.¹ En amont comme en aval du moment électoral, toutes sortes de conjectures tentent d'appréhender les effets d'une alternance probable². Contrairement à une perspective qui bornerait le questionnement aux effets générés par le verdict d'alternance sur les seuls cadres et acteurs du système politique *stricto sensu*, il faut donc prendre également en considération les attitudes et les décisions d'une multitude de groupes sociaux dont l'activité ou les intérêts seraient potentiellement affectés par une alternance.

Partis politiques et réseaux partisans s'activent, à travers des initiatives multiples (meetings, conférences, publications, déclarations publiques, etc.), à favoriser ou au contraire à écarter la probabilité d'alternance. Appuyées par leur base partisane, l'équipe gouvernementale et la majorité parlementaire en place adaptent leurs agendas, mettent en œuvre des actions en direction des segments de l'électorat jugés « sensibles ». Ils prennent également des positions et des décisions sur des dossiers jugés prioritaires par les médias et dans « l'opinion » exprimée par les sondages ou dans des mobilisations. En sus de leur travail de critique et de proposition dans l'espace public, les partis d'opposition qui se posent en alternative à la majorité en place organisent pour leur part une plateforme programmatique, négocient des alliances électorales et des accords de gouvernement, recherchent des soutiens dans différents milieux (économiques, associatifs, syndicaux, médiatiques, intellectuels). Selon leur inclination politique, les responsables de la haute administration tentent d'accélérer ou, au contraire, de freiner des réformes en cours, voire travaillent à des contre-projets. Sollicités ou non par les futurs compé-

1. Briquet (J.-L.), « Les territoires imaginaires de l'Europe du Sud. Constructions savantes et productions politiques », Cefai (D.), dir., *Les cultures politiques*, Paris, PUF.

2. Cf. par exemple Irondele (B.), « La politique de défense est-elle a-politique ? », *Les dossiers du CERI*, mars 2007.

titeurs de l'élection nationale, syndicats, porteurs de cause et autres représentants d'intérêt¹ s'ingénient à placer leurs revendications au cœur du débat politique que *think tanks* et intellectuels engagés et/ou médiatiques cherchent à aiguillonner par leurs analyses, commentaires et pronostics. Les médias d'information se font l'écho de ces différentes entreprises, dressent les portraits et font le récit des duels de la campagne qui vient, mettent en scène les coulisses du monde politique où la lutte pour la définition de la bonne stratégie et pour l'obtention des postes (investitures pour les sièges électifs, composition des équipes de campagnes) a déjà commencé. Ils participent ainsi à l'émergence d'une dramaturgie de l'alternance, par la présentation des alternatives à la majorité en place et la mise en lumière des conséquences potentielles d'un changement politique.

Le caractère polymorphe et interagissant de ces multiples anticipations invite à dépasser une vision strictement électorale de l'alternance, c'est-à-dire une analyse centrée sur une séquence programmée de confrontation majorité/opposition arbitrée par les électeurs². L'alternance se joue autant en-deçà qu'au-delà du moment électoral. Aussi, pour saisir tous les enjeux de connaissance que recouvre la notion, il convient d'élargir la focale temporelle (pour dépasser le temps électoral) comme la focale sociologique (pour faire entrer dans l'analyse tous les acteurs et actions qui, diversement, participent à la construction des enjeux de l'alternance). Loin de la vision naturalisée et systématisée du phénomène, chaque alternance est en effet l'objet

1. Courty (G.), Gervais (J.), « L'autre élection présidentielle : les groupes d'intérêt en campagne », in Gerstlé (J.), Magni-Berton (R.), dir., 2012 : *la campagne présidentielle*, Paris, L'Harmattan, 2014.

2. On pense ici à la célèbre formule de Joseph Schumpeter proposant sa définition procédurale, alternative et réaliste, de la démocratie comme « le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple ». Cf. Schumpeter (J.), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1965 (1942), notamment le chapitre 22 intitulé « Une théorie alternative de la démocratie ».

d'investissements de sens qui, dans la complexion d'une conjoncture singulière, contribuent à la caractériser et à en produire les éventuels effets et usages. Faire la sociologie des alternances au pouvoir suppose donc de s'intéresser aux facteurs endogènes et exogènes qui interagissent avec l'agenda et pèsent sur l'activité politique, dans une occasion de changement probable de la majorité au gouvernement. À travers l'observation des conduites orientées socialement – dans le sens défini par Max Weber¹ – par et vers cette perspective plausible et prochaine de changement, il est envisageable de mettre au jour certains des effets que la probabilité d'un changement (de) politique exerce sur les groupements sociaux impliqués, à divers titres, dans la direction du gouvernement. Pierre Bourdieu a pointé l'importance sociologique de ces causalités du probable dont l'analyse permet, selon lui, de « comprendre la logique spécifique de toutes les actions qui sont raisonnables sans être le produit d'un dessein raisonné ou, à plus forte raison, d'un calcul rationnel² ». Raisonnables, ces conduites fondées sur l'anticipation d'une alternance le sont au regard des représentations que les acteurs en ont. Il s'agit notamment de (pré)visions fondées sur leurs expériences vécues et parfois mythifiées du passé, sur les croyances et convictions de leur milieu de socialisation, et donc sur leur façon très particulière de concevoir l'avenir politique. Ces représentations sont également aux prises avec les multiples discours qui évoquent cette éventualité dans l'espace public et médiatique. Les acteurs adaptant leurs façons de jouer aux règles du jeu, on comprend ainsi que ces anticipations – et par là même les « effets » de l'alternance – diffèrent selon que l'alternance est un événement rare (comme ce fut le cas en 1981 en France et en 1994 en Italie) ou qu'elle tend

1. M. Weber rappelle utilement que l'objet de la sociologie est l'action *socialement orientée* : « N'importe quel contact entre les hommes n'est pas de caractère social, mais seul l'est le comportement propre qui s'oriente significativement d'après le comportement d'autrui. » Cf. Weber (M.), *Économie et société* (tome 1), Paris, Plon, 1971, p. 52.

2. Bourdieu (P.), « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, 15 (1), 1974.

à constituer un phénomène récurrent, routinier (comme c'est le cas depuis en France et en Italie).

Ces remarques inclinent à repousser toute approche trop fonctionnaliste et normative de l'alternance et à lui préférer une approche tout à la fois interactionniste (attentive aux principes d'ordre institué du jeu politique et aux interdépendances), plus compréhensive (attentive aux représentations des acteurs et à leurs définitions des enjeux) et délibérément relationnelle (attentive aux facteurs endogènes mais aussi exogènes au champ politique).

Une telle perspective constructiviste sur les alternances au pouvoir suppose d'y investir l'hypothèse continuiste¹, au sens où les propriétés de possibilité et de probabilité attribuées diversement par les acteurs sociaux à l'événement-alternance ne sont signifiantes que prises dans une séquence temporelle longue et dans un cadre d'interactions pour partie prévisible car connu d'eux. En effet, l'occasion-alternance se pose comme enjeu ou comme problème alors que les conditions et les registres d'action sont pour l'essentiel inchangés. Ainsi, si elles peuvent être réévaluées ou démonétisées sous les effets de la conjoncture ou de la configuration du jeu politique, les propriétés des acteurs, comme les ressources qu'ils sont en mesure de mobiliser, restent sensiblement identiques. Certes, la plausibilité et l'imminence d'une alternance introduit, de part et d'autre de la lutte électorale, une certaine incertitude quant à l'avenir, et cette incertitude peut délier partiellement les contraintes de position – par une fluidification des cadres structurels, dirait Michel Dobry – et ouvrir momentanément le spectre des interactions stratégiques. Mais les conditions et finalités objectives des conduites demeurent fortement déterminées par l'ordre institué des possibles tel qu'il est conservé dans les interdépendances, les conventions et la mémoire des acteurs et du champ politiques. En ce sens, l'alternance (souvent anticipée) ne constitue pas un « événement » entendu comme une « rupture d'intel-

1. Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

ligibilité¹ », même si, sur certains plans, elle contribue à l'évolution des représentations sociales de ce qui est possible². Si le vote dans un régime démocratique aménage une opportunité de bifurcation politique, cette dernière ne peut se déployer qu'au sein d'une configuration politique précise et stabilisée. Pour illustrer ce point, on peut prendre l'exemple de la structure dichotomique de l'arène politique qui consacre l'organisation du jeu et ferme l'horizon des alternatives possibles entre deux camps antagoniques. Souvent constitutive du principe d'alternance, cette structuration durable borne l'espace des possibles ouvert par le vote en même temps qu'elle rend visible et prévisible la stratégie des joueurs. Sise le plus souvent dans la *summa divisio* idéologique du dualisme Droite-Gauche³, la fidélité à une ligne et un camp politiques demeure par ailleurs l'un des principaux critères d'appréciation de la loyauté et de la constance des responsables politiques, au sein du champ politique comme dans le commentaire ou l'opinion⁴.

L'hypothèse continuiste permet également de porter une attention différente aux rapports entre alternance et temporalité politique. Prise comme une conjoncture de redistribution possible des ressources de pouvoir, l'alter-

1. Bensa (A.), Fassin (É.), « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, 38, 2002.

2. L'alternance de 1981 fait ici office d'exception. Voir *infra* et la deuxième partie de cet ouvrage.

3. Sur la construction de cette catégorie de classement, cf. Gauchet (M.), « La droite et la gauche », in Nora (P.), dir., *Les lieux de mémoire, III, Les France, 1. Conflits et partages*, Paris, Gallimard, 1992 ; Le Bohec (J.), Le Digol (C.), dir., *Gauche/Droite - Genèse d'un clivage politique*, Paris, PUF, 2012.

4. À gauche comme à droite, la valeur accordée à la constance des amitiés politiques et des engagements idéologiques constitue un ressort prescriptif largement mis à profit par les appareils de groupement partisans pour produire du consentement, donc la docilité et la prévisibilité des conduites. Sur ce point, cf. Pudal (B.), *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris Presses de la FNSP, 1989, et Collovald (A.), « Une politique de la fidélité. La construction du groupe parlementaire UNR. 1958-1962 », *Politix*, 10-11, 1990. Pour une prise de vue sociologique et historique plus large, cf. Gaïti (B.), « Les inconstances politiques », *Politix*, 56, 2001 ; Shehr (S.), *Traîtres et trahisons de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Berg International éditeurs, 2008.

nance n'est plus simplement un événement qui périodise *a posteriori* l'histoire politique du politique. Elle est d'abord et surtout l'occasion-alternance qui se présente aux contemporains, c'est-à-dire la probabilité raisonnable d'opter pour un autre avenir politique. À ce titre, la rhétorique de l'alternance est une pièce symbolique majeure du jeu politique où le temps et l'histoire communs sont mis en scène. Les acteurs de l'arène politique font des usages différenciés de cette occasion-alternance selon qu'ils souhaitent en faire un facteur de pression, d'accélération ou plutôt d'étirement du rapport de force politique en cours. « L'usure du pouvoir », « la soif de changement » et « le désir d'alternance » sont des poncifs de l'analyse politique pour expliquer les basculements de majorités¹. Derrière leur psychologisme douteux, ces expressions supposent que le vote organisé par l'occasion-alternance est susceptible d'un fort investissement populaire pour changer la donne politique. À tel point que l'alternance des figures du gouvernement peut parfois constituer, en soi, le principal changement désiré. La dramatisation de l'enjeu électoral puise ici dans la proposition des compétiteurs respectifs à un changement d'ère, en tentant d'incarner qui « la rupture », qui « l'alternative », qui « la modernité », qui « le changement dans la continuité » (slogan de Georges Pompidou en 1969).

À l'approche d'une occasion d'alternance, tout l'enjeu pour l'opposition consiste à alimenter « le désir d'alternance » des électeurs et à apparaître comme la meilleure alternative à la majorité en place. En régime bi-partisan ou bi-polaire, l'opposition peut espérer capter « la soif de changement »² par la seule inertie de la pendule électorale mais

1. En 2006, Martin Plichta écrit dans *Le Monde* à propos des prochaines élections nationales en Slovaquie et en Tchéquie : « Dans les deux pays, les équipes au pouvoir depuis huit ans, social-démocrate à Prague, libérale à Bratislava, sont menacées de faire les frais de l'usure du pouvoir et du désir d'alternance des électeurs ». Cf. Plichta (M.), « L'abstention massive inquiète les dirigeants tchèques et slovaques », *Le Monde*, 3 février 2006.

2. Quelques semaines avant le premier tour de l'élection présidentielle de 2012 en France, on pouvait lire cette analyse dans *Le Monde* : « Selon toutes les enquêtes, l'ensemble des candidats de gauche est aujourd'hui crédité de 44 % à 46 % des intentions de vote au premier tour. C'est huit à dix points de mieux

les *outsiders* ont beau jeu de dénoncer la sclérose de la vie politique et le dévoiement de l'alternance réduite à un jeu à somme nulle se jouant au sein de la même « clique » des partis de gouvernement (« bande des quatre », « UMPS », « bonnet blanc et blanc bonnet », etc.). Cherchant à accumuler les signes « annonciateurs » de sa victoire, à se présenter derrière un *leader* capable d'incarner le désir d'alternance » et de la rendre possible, l'opposition cultive une logique de *self-fulfilling prophecy*. La division ouverte de la majorité ou son mauvais score dans les sondages d'intention de vote peuvent favoriser des commentaires, des prises de position et toutes sortes d'anticipations créant les conditions d'accomplissement de la prophétie ou, du moins, l'impression diffuse d'une inéluctabilité de l'alternance¹. C'est sur ce modèle explicatif que s'est construite – et pas uniquement de façon rétrodictive (*v. infra*) – la lecture dominante de l'alternance de 1981 en France : la montée en puissance électorale de la gauche non communiste captant la « soif de changement » et la reconnaissance d'une présidentialité alternative en la personne de François Mitterrand au fil les années 1970. L'historien Jean-François Sirinelli écrit ainsi : « En dépit de la défaite de 1974, la dynamique électorale [de la gauche non communiste] paraît se poursuivre après cette date... et l'alternance politique, attendue depuis 1958, semble se rapprocher. Au bout du compte, c'est bien, du reste, cette possibilité d'alternance qu'est parvenu à incarner François Mitterrand en ce milieu des années 1970². »

■ qu'en 2007. Le désir d'alternance est inscrit dans ces chiffres ». Cf. Courtois (G.), « Sisyphe heureux... ou malheureux », *Le Monde*, 27 mars 2013.

1. À propos des élections présidentielles de 2010 au Chili, Christine Legrand écrit dans *Le Monde* : « Les politologues expliquent l'élection de M. Piñera par le désir d'alternance des Chiliens, déçus par la Concertation de centre gauche, au pouvoir depuis vingt ans, depuis le retour de la démocratie. Une soif de changement qui s'est exprimée par les 20 % de voix obtenues au premier tour par le jeune candidat indépendant Marco Enriquez-Ominami, dissident socialiste qui a durement critiqué la Concertation. "Sebastian Piñera est parvenu à incarner une droite qui ne fait plus peur", estime la sociologue Marta Lagos. » Cf. Legrand (C.), « Piñera, le président milliardaire », *Le Monde*, 18 janvier 2010.

2. Sirinelli (J.-F.), *Les Vingt décisives : 1965-1985*, Paris, Hachette, 2012 (rééd.), p. 221.

Dans ce modèle explicatif, les électeurs sont supposés voter pour l'alternance sur la base d'un rejet de la majorité en place (vote sanction) et/ou du choix des propositions alternatives portées par l'opposition (vote d'adhésion). Cette vision rationaliste et souvent utilitariste du vote d'alternance repose sur le postulat que les électeurs voteraient ici en connaissance de cause, au terme d'un examen comparatif des programmes et des candidats en compétition. L'alternance serait, de fait, la traduction d'un vote sur enjeux, les changements de majorité indiquant les « changements de priorité » de l'électorat qui profiteraient tendanciellement à l'opposition¹. Une telle analyse tient pour acquis que « les électeurs » – réifiés ici en une entité unifiée ou une catégorie homogène jugée pertinente² – seraient en mesure de départager l'offre politique qui leur est proposée. Ce qui sous-entend, d'une part, la présence d'une offre politique suffisamment clivée pour donner prise à un choix « averti » et, d'autre part, une disposition également partagée par tous les électeurs à comparer, hiérarchiser et sélectionner parmi cette offre. On peut relever que cette lecture du vote d'alternance néglige trois questions majeures de la sociologie de l'acte de vote. Elle ignore, tout d'abord, les variations sociales et historiques de l'importance accordée par les citoyens aux échéances électorales et, problème corrélatif, des investissements et désinvestissements de sens dont ils chargent leur vote³. Elle ignore ensuite le caractère socialement très différencié des aptitudes ou des appétences des électeurs à s'informer

1. Voir Soubeyran (R.), Gautier (P.), « Political Cycles : Issue Ownership and the Opposition Advantage », *Journal of Public Economic Theory*, 10(4), 2008. Selon ces auteurs, l'alternance permettrait d'établir une différence entre préférences (structurelles) de l'électorat et priorités (conjoncturelles) de celui-ci.

2. Ce que Stéphane Beaud et Florence Weber nomment une hypostase du collectif : Beaud (S.), Weber (F.), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2010.

3. Pour un panorama des débats concernant cette question, on renvoie à Gaxie (D.), « Le vote désinvesti. Quelques éléments d'analyse des rapports au vote », *Politix*, 22, 1993.

sur les enjeux politiques¹. Elle oublie, enfin, les profondes transformations (renouvellement générationnel, évolution de la morphologie sociale, volatilité électorale, abstention occasionnelle et chronique...) que subit le corps électoral entre deux consultations. Or, comme le rappelle Patrick Lehingue, cette manière de « faire parler les votes » en prétendant « faire parler les électeurs » témoigne d'un quadruple « strabisme » qui, sans être incorrigible, n'en affecte pas moins ce type d'analyses : strabisme « électoraliste », strabisme « politologique », strabisme réifiant, strabisme « scolastique »².

Fantasmées *ex ante* et naturalisées *ex post* comme des basculements décisifs de la vie politique, les alternances au pouvoir sont volontiers présentées dans la périodisation des régimes comme des événements historiques dont l'évidence fabriquée finit par occulter le caractère longtemps hypothétique. Or, jusqu'au verdict des urnes, toute alternance revêt une dimension d'imprévisibilité et de contingence pour une grande partie des acteurs. Les anticipations d'une alternance sont donc variables en fonction de la croyance en sa plausibilité qu'en ont les divers acteurs sociaux. La sociologie des alternances se doit donc de restituer la part de certitude et d'incertitude qu'ouvre la probabilité raisonnable d'un changement de majorité dans un espace politique organisé et pérenne. Par la mobilisation ou contre-mobilisation des responsables politiques en mandat,

1. Joignant (A.), « Compétence politique et bricolage », *Revue française de science politique*, 57(6), 2007.

2. Lehingue (P.), *Le vote. Approches sociologiques de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte, 2011, en particulier la conclusion, pp. 264-265. Brièvement, le strabisme « électoraliste » consiste à réduire l'analyse au seul décompte des voix exprimées quand le strabisme « politologique » tend à accorder aux électeurs des intentions, motivations ou grilles d'analyse produites par les professionnels de la politique. La tendance à homogénéiser les comportements électoraux et, à travers eux, les électeurs constitue un strabisme réifiant, tandis que le strabisme « scolastique » tient à la propension de chercheurs à faire endosser aux électeurs des spéculations intellectuelles que ces derniers ne mobilisent pas forcément. Pour un exemple, Cf. Gurrey (B.), « François Bayrou veut incarner "l'alternance" », *Le Monde*, 7 septembre 2009.

des cadres administratifs, des milieux militants ou des groupes d'intérêt, l'imminence d'une substitution de majorité au pouvoir engendre des modifications notables de la ligne gouvernementale, de l'agenda parlementaire, des priorités administratives ou des controverses qui animent la scène politique. Il en est de même dans différents secteurs d'activité connexes au champ politique, donc plus ou moins directement concernés par l'orientation partisane du pouvoir : investisseurs, « partenaires sociaux », journalistes, ONG, chercheurs en sciences sociales... Quand bien même ils ne seraient pas confirmés finalement par le suffrage, ces anticipations et « le désir d'alternance » agissent de façon perceptible sur le temps et les conduites politiques.

CE QUE LE CHANGEMENT DOIT À L'ALTERNANCE ET VICE-VERSA

La notion d'alternance est intimement liée à celle de changement, dans le sens commun comme dans le discours des animateurs et des commentateurs de la scène politique. Le changement par ou grâce à l'alternance constitue, on l'a vu, un topos du discours politique, en particulier chez ceux qui aspirent à remplacer les gouvernants en place ou à contester leur action. Cependant, prévisible dans son occurrence et plus imprévisible dans ses conséquences, l'alternance électorale ne permet pas de présupposer le changement de ligne gouvernementale ou la marche de l'État. En dénonçant une « fausse alternance¹ » ou une « alternance à la papa² », observateurs comme challengers politiques cherchent à faire valoir que l'*alternance* politique ne se traduit pas nécessairement par une *alternative* de politique. Dissertant sur les promesses d'une alternance favorable à la gauche française, l'historien communiste Jean Elleinstein s'interroge sur « la véritable significa-

1. Lebaron (F.), « L'impasse des fausses alternances entre libéraux de droite et de gauche », 30 sept. 2013, <http://terrainsdeluttes.ouvaton.org/?p=1670>

2. Expression utilisée à plusieurs reprises par Jean-Luc Mélenchon pendant sa campagne présidentielle de 2012. Cf. par exemple *Libération*, 30 juin 2011.

tion de l'alternance au pouvoir » et distingue « l'alternance limitée », qui ne remet en cause ni le régime, ni l'ordre social en place, de « l'alternance réelle » qui, au-delà d'un changement d'équipe, ouvre la voie à un véritable changement social¹. Le politiste Philippe Braud souligne d'ailleurs la tension inhérente à la notion d'alternance : si d'un côté « l'alternance démocratique des hommes et des équipes est toujours présentée comme une alternative : "une autre politique est possible"² », de l'autre « l'alternance n'est possible que si l'alternative politique est suffisamment restreinte³ ». L'alternance aurait d'abord des propriétés conservatrices en ce qu'elle favorise l'adhésion des principaux prétendants au gouvernement et des citoyens au système politique sans produire d'alternative. Paradoxalement, la *doxa* fait pourtant de l'alternance un facteur évident de changement. C'est y compris le cas dans l'analyse savante où l'événement-alternance est volontiers associé à plusieurs concepts analytiques du changement en science politique tels ceux de « fenêtre d'opportunité⁴ » ou de « structure des opportunités politiques⁵ ». Par commodité explicative, la notion d'alternance au pouvoir se voit attribuer le statut d'un événement-type qui engendrerait mécaniquement du changement social. Les remarques qui précèdent invitent pourtant à reconsidérer la relation de causalité qui peut exister entre le remplacement de la majorité au pouvoir et les changements qui en résulteraient dans la société.

1. Elleinstein (J.), « Réflexions sur le marxisme, la démocratie et l'alternance, *Pouvoirs*, 1, 1977, pp. 73, 74 et 84.

2. Braud (Ph.), *Le jardin...*, *op. cit.*, p. 41.

3. Braud (Ph.), *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris, PUF, 1980, p. 100.

4. Kingdom (J.), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, Longman, 1984. Pour une discussion de ce concept, voir la contribution de Marine de Lassalle dans cet ouvrage.

5. Sur ce concept, cf. Fillieule (O.), « Requiem pour un concept. Vie et mort de la notion de "structure des opportunités politiques" » in Dorronsoro (G.), dir., *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, Éditions CNRS, 2006.

Quelle soit un phénomène « normal » ou plus exceptionnel, l'alternance au pouvoir n'est jamais un opérateur inéluctable et autonome de changement. Dans des sociétés en constante transformation, il semble même opportun de se demander ce que le changement doit à l'alternance¹. La réponse, cependant, n'est pas sans poser quelque difficulté. Deux ordres de problèmes épistémologiques sont à affronter. Tout d'abord, le problème de l'identification du changement : un sociologue est-il autorisé à mesurer ou sanctionner le changement ? À partir de quels critères peut-il affirmer qu'il y a changement, sans entrer dans des débats normatifs² ? Le changement peut en effet être substantiel, mais aussi symbolique³. En politique, il est généralement accompagné de discours et de stratégies de monstration – entendue à la fois comme le fait de donner à voir, comme l'antonyme/l'absence d'une démonstration et comme une déformation monstrueuse⁴ – et de luttes d'interprétation qui compliquent l'exercice. Ensuite, se pose le problème de l'imputation causale du changement. Là aussi, les professionnels de la politique travaillent à s'approprier les transformations positives de la société⁵. Or, si l'on considère la pluralité des facteurs qui entrent en ligne de compte dans les processus de transformation de la société, il est malaisé d'isoler la part revenant en propre à l'action engagée par

1. Comme le souligne Nicolas Kaciaf dans cet ouvrage, des changements socioéconomiques et socioculturels peuvent être les facteurs communs de l'alternance et des changements qui lui sont imputés.

2. La connotation positive accordée à l'idée de changement dans le champ politique expose en effet le sociologue à se faire arbitre des luttes politiques en consacrant le vrai changement – et donc la vraie alternance – ou en dévoilant l'alternance mascarade.

3. Marie (J.-L.), art. cité.

4. Alam (T.), Godard (J.), « Réformes managériales ou monstration du changement ? Les usages des savoirs managériaux dans les politiques de l'emploi et de l'alimentation », *Politix*, 79, 2007. Pour une analyse des déformations opérées entre les engagements programmatiques de campagne et les politiques mises en œuvre, cf. Tracol (M.), *Changer le travail pour changer la vie. Genèse des lois Auroux (1981-1982)*, Paris, L'Harmattan, 2009.

5. Le Bart (C.), *La rhétorique du maire entrepreneur*, Paris, Pédone, 1992.

une nouvelle majorité au pouvoir¹. Même en cédant au déterminisme politique, il faut se rappeler qu'un changement impulsé par le pouvoir (nouvelle législation, réforme ou inauguration d'une politique publique) est souvent soumis à des inerties de divers ordres (comme la routine des procédures administratives ou la résistance des administrés, ressortissants, ayants droit ou usagers). En matière de politiques publiques, le changement est souvent incrémental², difficilement perceptible, car il ne porte pas toujours sur les objectifs d'un programme d'action mais aussi sur les instruments de mise en œuvre ou d'évaluation³. Il peut donc se manifester de façon différée, subir des distorsions du fait des stratégies d'évitement, d'accommodement ou de détournement des services qui ont pour mission de le mettre en œuvre ou des publics qui en sont les destinataires. Penser ici le changement uniquement en termes d'alternance de majorité peut produire un dangereux effet de focale, avec le risque de surévaluer la part du politique et donc de minorer, par exemple, celle moins directement visible de la bureaucratie. Les études portant sur le renouvellement des élites de l'administration française dans les années 1970 ont ainsi montré la promotion de jeunes hauts fonctionnaires formés aux théories et techniques du management privé et donc

1. « Parler de changement social, et plus encore de théorie du changement social, c'est effectivement suggérer soit qu'on peut distinguer les causes principales du changement, soit qu'on peut isoler les processus essentiels du changement (par exemple processus de différenciation ou processus de luttes de classes), soit qu'on peut prendre parti sur le caractère fondamentalement exogène ou endogène du changement, soit encore qu'on peut déterminer la *forme* (évolutive, linéaire, cyclique, continue ou discontinue) du changement social. Mais là est précisément toute la question : la sociologie peut-elle prétendre à des énoncés de portée aussi générale sur le changement ? Ne doit-elle pas plutôt se limiter – sous peine de servir de simple couverture à des passions idéologiques – à l'analyse de processus de changement datés et situés ? » Cf. Boudon (R.), Bourricaud (F.), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 2004 (rééd.), pp. 71-72.

2. Lindblom (C.), « The Science of "Muddling Through" », *Public Administration Review*, 19, 1959.

3. Hall (P. A.), « Policy Paradigms, Social Learning, and the State : the Case of Economics Policy-Making in Britain », *Comparative Politics*, 25 (3), 1993.

plus enclins que leurs aînés à convertir l'État au *New Public Management*¹. Ce type de changements « invisibles » s'opère selon des voies et une temporalité découplées de la temporalité électorale.

S'il paraît hasardeux de vouloir déterminer avec précision la part des changements sociaux qui lui est spécifiquement due, l'alternance n'en est pas moins un moment où s'exprime fortement – au moins dans les paroles mais aussi dans les actes – une nouvelle politique. L'expression « état de grâce » désigne la période qui suit immédiatement une large victoire électorale (généralement de l'opposition) et au cours de laquelle le volontarisme de la nouvelle majorité au pouvoir bénéficie non seulement de la légitimité du suffrage mais aussi d'une confiance très majoritaire dans l'opinion. De nombreux travaux ont souligné que cette conjoncture favorable au changement était le plus souvent corrodée par le poids et l'inertie de la structure étatique. Avant même le succès des thèses institutionnalistes et la popularisation dans l'univers académique de la notion de *path dependency*², plusieurs auteurs avaient décrit l'emprise des hauts fonctionnaires et de « l'appareil stato-administratif » sur la conduite de l'action de l'État. Hugh Heclo avait ainsi analysé dès les années 1970 le fonctionnement de l'exécutif à Washington et mis au jour le processus par lequel les hauts fonctionnaires (*civil servants*) y prennent le pas dans la gestion des dossiers sur les collaborateurs de la nouvelle administration présidentielle (*presidential appointees*)³. Étudiant la confrontation des cadres socialistes et communistes à l'exercice du pouvoir après Mai-81, Pierre Birnbaum évoque la rémanence de « la logique étatique » qui – comme lors des expériences précédentes de gouvernements de gauche de 1924, 1936 ou 1956 – l'emporte

1. Bezes (Ph.), « État, experts et savoirs néo-managériaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 193, 2012.

2. Pierson (P.), « Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics », *American Political Science Review*, 94(2), 2000.

3. Heclo (H.), *A Government of Strangers: Executive Politics in Washington*, Washington, Brookings Institution Press, 1977.

rapidement sur les logiques partisans¹. Aujourd'hui, pour toute majorité, la pression de la conjoncture économique, le poids des contraintes budgétaires² et, pour les pays de l'Union européenne, le respect du « pacte de stabilité et de croissance », limitent considérablement les marges d'innovation dans les politiques mises en œuvre.

Au terme d'une analyse cherchant à mesurer l'influence des partis au pouvoir sur l'activité du Parlement français entre 1981 et 2009, les auteurs de l'article « Action publique et partis politiques » affirment : « Notre étude met toutefois en évidence une influence, modeste, des partis sur l'agenda législatif, qui se traduit en particulier par l'adoption d'un plus grand nombre de lois dans les domaines du fonctionnement de l'État, de l'environnement, des politiques sociales et de l'agriculture, lorsque le PS est au pouvoir. Lorsque c'est le RPR (puis l'UMP) qui est aux affaires, une attention accrue est dévouée à la justice, aux transports et à la défense. L'empreinte partisane sur l'agenda parlementaire est particulièrement forte en fin de cycle électoral mais aussi, dans le cas des gouvernements de droite, dans l'année qui suit une élection. Il semble donc que le temps politique pèse sur les arbitrages effectués entre *policy*, *office* et *voté*³. » Au niveau local en France, des facteurs comme la décentralisation et la technicisation croissante de l'action publique, la multiplication des dispositifs contractuels, la professionnalisation des milieux décisionnels territoriaux, banaliseraient les alternances en favorisant une standardi-

1. Birnbaum (P.), « Que faire de l'État ? », in Birnbaum (P.), dir., *Les élites socialistes au pouvoir. Les dirigeants socialistes face à l'État : 1981-1985*, Paris, PUF, 1985.

2. Siné (A.), *L'ordre budgétaire*, Paris, Economica, 2006.

3. Persico (S.) et al., « Action publique et partis politiques », *Gouvernement et action publique*, 1 (1), 2012. Ces résultats seraient à mettre en regard avec les analyses modélisées qui postulent que, dans les collectivités locales, les décisions de début de mandat sont commandées par la « logique partisane » et celles de fin de mandat par la « logique opportuniste ». François (A.), Foucault (M.), « La politique influence-t-elle les décisions publiques locales ? Analyse empirique des budgets communaux de 1977 à 2001 », *Politiques et management public*, 23 (3), 2005.

sation des politiques menées et leur cantonnement à une dimension symbolique¹. Comme le synthétise Jacques de Maillard, l'alternance ne modifie sensiblement les politiques publiques que sous certaines conditions : « Toute alternance ne permet pas un changement de politique². » Cependant, « l'incertitude politique liée à une possible alternance » et « l'anticipation d'une échéance électorale » peuvent « conduire les acteurs à tenter de changer le cours de l'action publique », de façon différentielle selon les acteurs (élus ou fonctionnaires notamment)³. Une telle question est aussi abordée dans la littérature qui, depuis une trentaine d'années, questionne la réelle capacité d'inflexion idéologique des partis politiques⁴ sur le gouvernement des sociétés post-industrielles.

Le changement en matière d'action publique ne serait donc que subsidiairement lié à l'alternance au pouvoir de représentants aux préférences et orientations idéologiques différentes⁵. Aux inerties sourdes du fonctionnement de l'État et des institutions, il faut ajouter à la liste des raisons à la fois l'uniformisation tendancielle de l'offre programmatique et idéologique proposée par les partis de gouvernement⁶ mais aussi l'influence croissante des organisations

1. Arnaud (L.), Le Bart (C.), Pasquier (R.), « Does ideology matter ? Standardisation de l'action publique territoriale », in Arnaud (L.), Le Bart (C.), Pasquier (R.), dir., *Idéologies et action publique territoriale. La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Rennes, PUR, 2006. Sur cette question récurrente (*Does politics matter*) appliquée au niveau local en France, cf. aussi Lorrain (D.) Thoenig (J.-C.), Urfalino (P.), « Does local politics matter », *Politix*, 7-8, 1989.

2. Maillard (J. de), « La conduite des politiques publiques à l'épreuve des temporalités électorales », *Pôle Sud*, 25, 2006, p. 44.

3. *Ibid.*, pp. 47-48.

4. Voir par exemple l'emblématique : Rose (R.), *Do Parties Make a Difference ?*, Londres, MacMillan, 1980.

5. Les auteurs d'un ouvrage de synthèse sur le changement dans l'action publique n'accordent ainsi qu'une très faible place à l'alternance, essentiellement évoquée à travers la notion de « fenêtre d'opportunité » : Palier (B.), Sured (Y.), dir., *Quand les politiques changent. Temporalités et niveaux de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, 2010.

6. Dès les années 1960, Otto Kirchheimer a défendu la thèse d'un modèle convergent dans l'activité des partis politiques – les fameux *catch-all-par-*

politiques non partisans (ONG, groupes d'intérêts, *think tanks*) dans la mise à l'agenda des problèmes publics¹. Les idéologies partisans n'auraient pas totalement disparu mais seraient, d'une part, nivelées par l'herméneutique de l'expertise et, d'autre part, prises dans des enjeux politiques plus territorialisés². Faute de pouvoir changer profondément l'orientation de l'action publique, les gouvernants seraient dès lors réduits à cibler des secteurs et à user des stratégies de monstration ou de symbolisation du changement. Alexandre Siné explique ainsi que, faute de pouvoir agir sur les grandes masses budgétaires, les gouvernants s'empareraient de secteurs jugés emblématiques³ dont les budgets sont réduits : il serait dès lors possible d'y effectuer des variations de budget importantes (relativement parlant) et d'y produire des changements certes marginaux à l'échelle du budget de l'État, mais significatifs d'un point de vue politique. Si l'analyse des réseaux où se fabriquent les politiques publiques révèle là aussi une prédominance de la continuité sur la rupture⁴, l'alternative qui procède de l'alternance peut cependant s'exprimer dans le choix d'autres interlocuteurs par le nouveau gouverne-

ties – marqués par la conformation de l'offre politique à une ligne désidéologisée et gestionnaire. Richard Katz et Peter Mair ont ensuite avancé le modèle de la « cartellisation » des partis pour expliquer l'amollissement idéologique de ces derniers et l'indifférenciation de leurs discours et programmes. Cf. Kirchheimer (O.), « The Transformation of the Western European Party Systems », in La Palombara (J.), Weiner (M.), eds, *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1966 ; Katz (R.), Mair (P.), « Changing Models of Party Organisation and Party Democracy : the Emergence of the Cartel Party », *Party Politics*, 1 (1), 1995.

1. Cf. par exemple Genieys (W.), Hassenteufel (P.) « “Qui gouverne les politiques publiques ?” Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, 2(2), 2012.

2. Arnaud (L.), Le Bart (C.), Pasquier (R.), « Does ideology matter ? », art. cité.

3. Selon Alexandre Siné, emblématique et symbolique « expriment l'idée d'une efficacité performative au niveau des valeurs et de la rhétorique politique, mais le terme emblématique n'a pas la connotation malheureuse de symbolique qui sous-entend trop souvent l'absence d'effet matériel » ; Siné (A.), *L'ordre budgétaire*, op. cit., p. 148.

4. Le Galès (P.), Thatcher (M.), dir., *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, 1995.

ment, que ce soit du côté de l'environnement institutionnel et administratif, des partenaires sociaux ou des experts en « réforme ». L'« état de grâce » qui a suivi l'arrivée au pouvoir des partis de gauche en France en 1981 ou en Amérique latine à la fin des années 1990 s'est ainsi traduit par la reconnaissance politique de nouveaux interlocuteurs issus des mouvements sociaux, associatifs et syndicaux qui avaient accompagné la marche vers le pouvoir. Mais l'institutionnalisation en partis de/au gouvernement du PS en France ou du Parti des travailleurs au Brésil a engendré une normalisation et une recomposition de leurs appuis dans la « société civile » et le monde syndical¹.

Il reste que l'alternance n'est pas sans « effets ». En intervenant régulièrement dans un régime politique, l'alternance génère une recomposition périodique des rapports de force entre les partis de gouvernement et donc une adaptation du système partisan (morphologie de l'offre partisane, combinaison des coalitions électorales et/ou de gouvernement). C'est du moins l'observation que fait Peter Mair quand il ne consacre pas l'alternance comme indicateur de bonne gouvernance² ni certificat du caractère démocratique d'un système politique, mais comme traceur de « changement de la structure de la compétition³ ». En se routinisant jusqu'à devenir « ordinaire », l'alternance produirait également une optimisation du travail législatif car elle encouragerait la discipline partisane chez les parlementaires mais également dans l'ensemble des partis politiques (qu'ils soient ou non « de gouvernement »)⁴.

1. Pour le cas français, on renvoie à la deuxième partie du présent ouvrage. Pour le PT, cf. Goirand (C.), *Le Parti des travailleurs à Recife (Brésil). Itinéraires d'une institutionnalisation*, Paris, Karthala, à paraître.

2. Cf. Milanovic (B.) et al., « Political Alternation as a Restraint on Investing in Influence. Evidence from the Post-Communist Transition », *Policy Research Working Papers*, 4747, The World Bank (Development Research Group - Macroeconomics and Growth Team), 2008.

3. Mair (P.), « Le changement de systèmes de partis », *Revue Internationale de Politique comparée*, 2, 2007.

4. Curini (L.), Zucchini (F.), « Assessing the impact of government alternation on party unity. The case of Italy (1988-2008) », papier présenté aux ren-

Enfin, selon les spécialistes des *democratization studies*, l'alternance au pouvoir dans des régimes traditionnellement non démocratiques générerait les conditions de son propre retour (selon une logique circulaire) et enracerinerait progressivement un attachement de la classe politique et de l'électorat à la démocratie. Ainsi, pour Michael Bratton, « de manière rassurante, [...] il semble que l'engagement des Africains dans la démocratie peut être revivifiée par les alternances au pouvoir par le truchement des élections », ce qui peut être résumé dans l'existence d'un « effet alternance », moins sur le système politique que sur les électeurs eux-mêmes¹. En s'appuyant sur l'analyse des situations ghanéennes, kényanes et sénégalaises, Michael Wahman précise que cette institutionnalisation démocratique n'est pas seulement la conséquence de l'alternance mais d'avantage le produit d'une certaine continuité dans le style et le sens de l'activité gouvernementale².

« MAI-81 » : UNE ALTERNANCE PARADIGMATIQUE À L'ÉPREUVE DE LA SOCIOLOGIE POLITIQUE

Le présent ouvrage prolonge une réflexion collective sur la place de Mai-81 dans l'historiographie de la vie politique française et son statut d'alternance paradigmatique dans les théorisations du régime de la Cinquième République. L'intention qui présidait initialement cette démarche était double. Nous souhaitions, tout d'abord, reprendre l'inventaire scientifique de cette alternance unanimement considérée comme « historique », par ceux qui

■
contres annuelles de l'Association de science politique américaine, Washington, 2010.

1. Bratton (M.), « The "Alternation Effect" in Africa », *Journal of Democracy*, art. cité, p. 147 (traduit par nos soins). Il l'explique par l'incorporation dans les institutions de nouvelles générations de responsables mieux disposés à l'égard des principes démocratiques, favorisant ainsi la maturation d'une « culture démocratique » naissante.

2. Wahman (M.), « Democratization through Alternation ? Comparing the Cases of Ghana, Kenya and Senegal », papier présenté aux rencontres annuelles de l'Association de science politique suédoise, Gothenburg, 2010.

tressent des louanges ou en déplorent les séquelles. Attendue, anticipée, dramatisée puis commémorée, l'alternance de Mai-81 portait la promesse de « changer la vie », selon le programme du candidat socialiste, et s'est vu attribuer de nombreux changements dans la société française. Plusieurs changements emblématiques restent en effet associés à l'arrivée au pouvoir de la gauche après plus de deux décennies dans l'opposition : réforme des pouvoirs locaux (avec les lois de décentralisation), inflexion de certains domaines de l'action publique (comme la politique culturelle) et de la législation (les lois Auroux, l'abolition de la peine de mort, la libéralisation des ondes radiophoniques, la loi Quilliot relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs de logements), dépénalisation de l'homosexualité. L'alternance de Mai-81 demeure également dans les esprits comme l'élément déterminant de la « solidité » de la Constitution du 4 octobre 1958 et de ses institutions ou encore de la conversion de la gauche non communiste à l'économie de marché (avec le tournant dit de la rigueur). Au-delà des interprétations et des polémiques politiques sur le sujet, il s'agissait pour nous de remettre sur le métier la question des liens entre champ politique et changement social, en nous interrogeant plus particulièrement sur leurs temporalités et causalités croisées.

Nous souhaitons, ensuite, réinvestir la problématique de la fabrication sociale des grands moments qui servent communément à périodiser et classer le temps politique. Si l'on examine quelques-uns des multiples investissements – opérés par diverses catégories d'acteurs (commentateurs, responsables politiques, groupes d'intérêt, chroniqueurs, mémorialistes, constitutionnalistes, politistes, voire citoyens) – dont « l'événement-Mai-81 » a été l'objet, on prend la mesure du travail et des luttes de mise en sens qui ont conditionné sa position particulière – exceptionnelle ? – dans l'histoire politique contemporaine. Il s'agissait, sur ce point, de prendre à rebours l'évidente exceptionnalité de l'événement pour questionner le processus par lequel il a acquis sa dimension historique et politique hors normes. Au

croisement de ces deux questionnements, s'est rapidement imposée une réflexion sur le rôle des représentants du monde académique dans la mise en sens historique et politologique de Mai-81. Dans la deuxième partie du présent ouvrage, les auteurs explorent Mai-81 sous ces différents aspects et restituent une partie des représentations sociales qui lui sont attachées tant dans les anticipations qui l'ont précédé, dans les expériences qui l'ont accompagné que dans les entreprises mémorielles dont il est encore aujourd'hui la matière. Avant de clore cette introduction, nous souhaiterions donc ouvrir quelques pistes d'analyse sur la contribution des chercheurs universitaires à la fabrication de Mai-81 comme événement historique, au gré d'une édification scientifique controversée et itérative.

Au cours des années 1970, avant même d'advenir, la perspective d'une alternance provoquée par l'arrivée de la gauche au pouvoir a suscité une série d'analyses et de théories¹. C'est alors principalement la probabilité désormais concevable de ce que l'on n'appelle pas encore la « cohabitation » (majorité parlementaire opposée au président de la République) qui nourrit les débats². À la veille des élections législatives de 1973, la revue de la Ligue des droits de l'homme, *Après-demain*, publie un numéro consacré à « L'alternance au pouvoir »³, bientôt imitée par d'autres revues sans doute inspirées par la forte progression de la gauche aux élections municipales de 1977⁴. Cette actualité éditoriale de l'alternance est à rapprocher du regain d'engagement enregistré durant cette période dans les partis de gauche, et notamment au PS, qui agrègent alors divers groupes et projets déterminés à réformer la

1. Voir la recension de ces prises de position et des publications académiques dans : « Quelques références utiles (1971-1977) », *Pouvoirs*, 1, 1977.

2. Pour une synthèse, cf. Massot (J.), *Alternance et cohabitation sous la Cinquième République*, Paris, La Documentation française, 1997, en particulier la partie 1 « Les étapes de l'acceptation ».

3. *Après-demain*, 151, février 1973.

4. Cf. le numéro spécial de la revue démocrate-chrétienne *France-forum*, avril-mai 1977, « Se soumettre, se démettre ou quoi... ». Comme le rappelle Rémi Lefebvre ici même, ces élections sont parfois constituées en préfiguration d'une alternance nationale.

société, l'État, la ville, etc.¹ Plusieurs signes indiquent l'existence d'un « désir d'alternance », de la lancinante poussée du PS – au lendemain des élections législatives de 1978, François Mitterrand déclare : « Nous sommes politiquement minoritaires, mais sociologiquement majoritaires² » – jusqu'à l'écriture de chansons qui salueront bientôt le changement³. La majorité encore en place s'évertue à mettre en garde les Français contre l'« aventure » que constituerait une cohabitation avec les « socialo-communistes ». Dans un discours prononcé à Verdun-sur-le-Doubs le 1^{er} février 1978, à quelques semaines du premier tour du scrutin, le président Valéry Giscard d'Estaing oppose le « bon choix » à « l'incertitude » de la cohabitation. Une partie de l'analyse savante s'inscrit dans le droit fil de cet alarmisme. Ainsi le juriste Jacques Cadart explique-t-il que l'opposition doit faire les « compromis démocratiques nécessaires avec le chef de l'État pour que le régime conserve son équilibre et que la démocratie libérale soit sauvegardée⁴ ». Dans l'espace académique et intellectuel, l'alternance est principalement saisie par les hommes politiques⁵ et des juristes qui la constituent en épreuve pour les institutions de la Cinquième République. Le débat porte sur le statut de l'opposition, l'attitude de la presse et de l'opinion et, déjà, sur le lien entre alternance et démocratie. La revue deloriste *Échange et projets* s'interroge ainsi en 1976 sur « Le devenir des institutions de la Cinquième République en cas de victoire de la gauche en 1978⁶ », suivie de près par la première

1. Cf. Jouteux (T.), *Le parti socialiste dans la campagne de François Mitterrand en 1981*, Paris, Fondation Jean-Jaurès, 2005.

2. Sur ces législatives, voir l'ouvrage du CEVIPOF qui lui fait écho paru en janvier 1981 : Capdevielle (J.) et al., dir., *France de gauche, vote à droite ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 1981.

3. Fait rare illustrant cette ferveur, la chanson populaire s'en est fait l'écho, à l'instar de Barbara avec « Regarde » ou d'Eddy Mitchell avec « L'alternance », deux chansons datées de 1981.

4. Cadart (J.), « Majorités et alternance : équilibre du régime ou crise politique », *Revue politique et parlementaire*, 867, mars-avril 1977, p. 30.

5. Sur ce point, lire Pfister (T.), « La problématique giscardienne de l'alternance », *Pouvoirs*, 9, 1979.

6. *Échange et Projets*, 9, 1976.

livraison de la revue *Pouvoirs* en 1977, consacrée à « L'alternance » avec ces interrogations en quatrième de couverture : « La Cinquième République tolérerait-elle l'alternance ? » et « Faudra-t-il changer de régime politique¹ ? » Cette grille de lecture, aujourd'hui émoussée, explore ce qui apparaît encore comme une « énigme », voire une épreuve ultime pour la Cinquième République : le « choc » de l'arrivée de la gauche au pouvoir sur la Constitution de 1958. Le constitutionnaliste Olivier Duhamel soutient la thèse selon laquelle « l'arrivée au pouvoir de gouvernants socialistes parachève, en 1981, la Cinquième République »².

Cette dramatisation de l'alternance parmi les spécialistes des institutions a partie liée avec les représentations sociales du temps. Les incertitudes (le mot revient alors souvent) que nourrit la perspective d'une alternance de majorité au pouvoir tiennent aussi au contexte plus général de la période. Les années 1970 sont en effet marquées par de profonds clivages sociaux, rendus visibles par Mai-68, et par de nombreuses mutations culturelles, économiques et sociales³. Certains économistes prophétisent que la montée du chômage conduit les électeurs à opter pour un changement de politique et donc de majorité⁴. Sur le plan politico-institutionnel, les conditions sont réunies pour favoriser une alternance plus nette et plus visible que sous les régimes précédents : le PS prône encore la rupture avec le capitalisme, la bipolarisation autour du clivage gauche-

1. *Pouvoirs*, 1, 1977. Ce type de questionnement est au cœur des réflexions constitutionnalistes de l'époque. Cf. aussi Avril (P.), « Alternance et troisième tour : les intermittences de la Constitution », *Revue du droit public et de la science politique*, 92 (4), 1976, et Parodi (J.-L.), « Sur quelques enseignements institutionnels de l'alternance à la française », *Revue politique et parlementaire*, 892, mai-juin 1981.

2. Duhamel (O.), « 1981 : la V^e achevée », *Pouvoirs*, 20, 1981, p. 127. Cf. aussi : Duhamel (O.), « De l'alternance à la cohabitation ou l'énigme résolue de la Constitution », *Revue française de science politique*, 34 (4-5), 1984 ; Le Gall (J.), *Les institutions de la V^e République à l'épreuve de l'alternance : la présidence de François Mitterrand*, Paris, LGDJ, 1997.

3. Sirinelli (J.-F.), *Les Vingt décisives*, op. cit.

4. Lecaillon (J.), *La crise et l'alternance*, Paris, Cujas, 1980.

droite est à son acmé¹, la question du régime reste posée malgré l'acceptation des institutions par la gauche², les partis de gauche, alliés derrière un programme commun de gouvernement, représentent une alternative crédible à la droite³, et leur absence du pouvoir central depuis 1958 renforce l'idée qu'une alternance politique puisse changer, sinon la vie, du moins une partie de l'ordre politique et social. Dans le contexte de la guerre froide, la perspective d'une arrivée au pouvoir des communistes, même dans un gouvernement de coalition à direction socialiste, nourrit les craintes de la droite française comme de certains dirigeants étrangers⁴. Il paraît ainsi très tôt acquis que l'alternance constitue(ra) un « choc » ou une rupture politique. *A posteriori*, les élections de 1981 sont ainsi présentées comme ayant « ouvert une nouvelle phase dans la Cinquième République en permettant l'alternance », et étant vouées à devenir « une référence dans l'histoire politique française. Avant de prendre place, à côté de celles de 1936, dans la mythologie nationale »⁵.

Ce cadrage intellectuel de l'alternance changera – naturellement, serait-on tentés de dire – après Mai-81. Depuis trente ans, les travaux académiques publiés sur le sujet sont nombreux mais s'y manifestent des différences de vues selon le champ disciplinaire des auteurs et la distance chronologique à l'événement. Les tenants de l'histoire poli-

1. Juhem (Ph.), « Le clivage gauche-droite comme effet émergent des luttes électorales » in Le Bohec (J.), Le Digol (C.), dir., *Gauche/Droite...*, *op. cit.*

2. Duhamel (O.), *La gauche et la Cinquième République*, Paris, PUF, 1980.

3. Tartakowski (D.), Bergounioux (A.), dir., *L'Union sans Unité. Le programme commun de la gauche 1963-1978*, Rennes, PUR, 2012.

4. Même s'il convient de nuancer les craintes étasuniennes (exagérément) inférées de la visite du vice-président Georges Bush à Paris en juin 1981 : Harter (H.), « Les Américains et l'élection de François Mitterrand en 1981 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 101-102, 2011, pp. 29-31 ; Heurtelbize (F.), « Mitterrand et Washington : comment légitimer l'alliance avec les communistes, 1972-1981 ? », *Notes de la Fondation Jean-Jaurès*, 138, 26 juin 2012.

5. Lancelot (A.), dir., 1981. *Les élections de l'alternance*, *op. cit.*, 4^e de couverture.

tique ont rapidement admis que l'alternance mitterrandienne avait résolu la question du régime : « La perspective puis la réalisation de l'alternance en 1981 ancrent définitivement le système politique. Pour la première fois depuis la Révolution française, les Français cessent de s'affronter dans des querelles inexpiables sur la constitution¹. » Mais, progressivement, ils ne consacrent plus simplement Mai-81 comme l'épreuve certifiant la trempe institutionnelle de la Cinquième République, ils y décèlent également l'entrée du régime dans la phase des « crises² » indissociablement économiques et politiques. Pour sombre qu'elle soit, cette fonction chronologique permet aussi d'affirmer la césure tant politique que sociétale de Mai-81³. La doctrine historiographique sur l'événement s'est au fond rapidement figée, sertie désormais dans un récit solidifié⁴, volontiers héroïque⁵ et largement téléologique, qui raconte l'« irrésistible ascension⁶ » de la gauche au pouvoir. La victoire de la gauche est mise en énigme à la façon de la chronique d'une alternance annoncée, conséquence inéluctable,

1. « La réalisation de l'alternance et l'aisance avec laquelle François Mitterrand se coule dans l'habit présidentiel [...] ancrent définitivement la Cinquième République dans l'opinion et rendent inadéquat le débat récurrent sur les institutions, désormais acceptées sans réticence par la gauche » : Berstein (S.), « Consensus politique et violences civiles dans la France du 20^e siècle », *Vingtième siècle*, 69, 2001, pp. 57 et 59.

2. Bernard (M.), *La France de 1981 à 2002 : le temps des crises ?*, Paris, LGF, 2005 ; Becker (J.-J.), *Crises et alternances, 1974-2000*, Paris, Le Seuil, 2002. Le sens du rapport de causalité suggéré par cette association entre crise et alternance varie d'un ouvrage à l'autre.

3. Pour s'en convaincre, on pourra parcourir l'impressionnante somme (1000 pages) publiée pour le vingtième anniversaire de Mai-81 : Berstein (S.) et al., dir., *Les années Mitterrand, les années du changement (1981-1984)*, Paris, Perrin, 2001.

4. Sur ces récits rétrospectifs, cf. Corcuff (Ph.), Sanier (M.), « Politique publique et action stratégique en contexte de décentralisation. Aperçus d'un processus décisionnel "après la bataille" », *Annales HSS*, 55 (4), 2000.

5. Ou ce qui est imputé à l'alternance devient un « legs mitterrandien » : Grunberg (G.), « Le 10 mai 1981 : le legs mitterrandien », *Commentaires*, 133, 2011.

6. Winock (M.), « L'irrésistible ascension de François Mitterrand », *L'Histoire*, 143, 1991, p. 10.

presque naturelle¹, des évolutions sociologiques et des tactiques politiques ayant marqué la fin des années 1960 et les années 1970².

D'une certaine manière, parmi les publicistes, l'alternance a bien servi les défenseurs du Conseil constitutionnel. « Épreuve existentielle³ » pour cette institution vivement critiquée depuis sa création par la gauche pour son partisanisme, l'alternance conforte toute une littérature constitutionnaliste qui exempte traditionnellement le Conseil de toute dépendance politique ou idéologique pour louer sa sagesse. Dès 1984, Louis Favoreu affirme qu'en dépit des récentes censures du Conseil, « il y a eu beaucoup de textes votés sans qu'[il] ne mette son veto » et conteste « [qu'il] puisse apparaître comme un frein à l'alternance et au changement⁴ ». Mieux : le Conseil constitutionnel aurait été un véritable « garant de l'alternance ». D'une part, il aurait « permis l'alternance en canalisant en quelque sorte le flot du changement » et en « aiguillant » les réformes et, d'autre part, il aurait assuré « l'authentification du changement » et « contribué à [le] faire accepter en lui délivrant un certificat de conformité à la Constitution⁵ ». En somme, en atténuant ainsi le « choc⁶ » de l'alternance, il aurait été l'artisan de son bon déroulement⁷. Plus largement,

1. René Rémond écrit ainsi « La victoire de la gauche en 1981 avait paru logique : elle n'était que le résultat différé qui aurait dû se produire en 1978 : l'harmonie était entre les sentiments et les choix » : « Préface », in Capdevielle (J.) et al., dir., *France de gauche...*, op. cit., p. 5.

2. Par ex. : Védérine (H.) et al., *10 mai 81, retour sur une victoire*, « Les essais », Fondation Jean-Jaurès, 2011.

3. Delcamp (A.), « Le Conseil constitutionnel et le Parlement », *Revue française de droit constitutionnel*, 57, 2004, p. 56.

4. Favoreu (L.), « Le Conseil constitutionnel et l'alternance », *Revue française de science politique*, 34 (4-5), 1984, pp. 1014-1015.

5. *Ibid.*, pp. 1014, 1015 et 1019.

6. Delcamp (A.), « Le Conseil constitutionnel... », art. cité, p. 55.

7. Cette grille de lecture fait aujourd'hui figure de théorie incontestée. Le juriste Bruno Genevois, alors secrétaire général du Conseil constitutionnel, écrit en 1989 : « En second lieu, du fait même des changements politiques, le contrôle de constitutionnalité interne a joué comme un *modérateur* de l'alternance » : « L'influence du conseil constitutionnel », *Pouvoirs*, 49, 1989, p. 51. Cf. aussi Steckel (M.-C.), *Le Conseil constitutionnel et l'alternance*,

l'alternance aurait révélé les potentialités de la Constitution, notamment celles d'institutions de second plan comme le Conseil constitutionnel qui voit le nombre de ses saisines se multiplier¹ ou le Sénat². Au final, l'alternance aurait achevé l'adhésion des Français à la Cinquième République et à son caractère présidentieliste. C'est ce que concluent Jean-Luc Parodi et François Platone à partir de l'analyse de sondages consacrés aux institutions de la Cinquième République : « En janvier 1981, 39 % des Français trouvaient que le président avait trop de pouvoir ; en novembre 1982, ils ne sont plus que 17 % ». Cet « effet intégrateur exercé par l'alternance » vaut y compris chez les sympathisants communistes qui sont 72 % à avoir plutôt confiance dans les institutions de la Cinquième République en octobre 1982 contre 20 % en février 1981. Sur de très nombreuses caractéristiques des institutions, « l'alternance de 1981 entraîne donc à la fois une inversion et une homogénéisation des positions³ ».

Le pont avec la science politique est déjà là. Du moins avec celle qui se passionne pour les études d'opinion et l'interprétation des résultats électoraux. En cette période où les clivages politiques sont également exacerbés dans le monde académique, le débat sur « le » sens du vote de Mai-81 (victoire de la gauche ou défaite de la droite) recouvre des enjeux tout autant scientifiques (quant à la pertinence des outils d'analyse électorale) que politiques⁴. Mais le carac-

Paris, LGDJ, 2002. Elle vaut aussi pour la « petite alternance » de la cohabitation, le Conseil ayant été « appelé à régulariser le cours de l'alternance ». Cf. Gicquel (J.), « De la cohabitation », *Pouvoirs*, 49, 1989, p. 72.

1. Bastien François évoque de même les « *apprentissages* politiques du contrôle de constitutionnalité, essentiellement après l'alternance de 1981 » Cf. François (B.), « La perception du Conseil constitutionnel par la classe politique, les médias et l'opinion », *Pouvoirs*, 105, 2003, p. 135.

2. « Avec l'alternance de 1981, le RPR comprit quel rôle pouvait jouer le Sénat » comme « bastion d'opposition ». Bellamy (D.), « Historique des groupes parlementaires gaullistes », *Parlement[s]*, Hors-série 5, 2009, p. 13. On peut s'étonner de cette « découverte » tant le Sénat a pu constituer la principale institution d'opposition sous De Gaulle, voire sous Pompidou.

3. Platone (F.), Parodi (J.-L.), « L'adoption par les gouvernés », *Revue française de science politique*, 34 (4-5), 1984, pp. 786, 795 et 792 respectivement.

4. Cf. l'analyse de la controverse entre J. Jaffré et F. Goguel dans Lehingue (P.),

tère historique du scrutin oblige aussi à renouveler les concepts de l'analyse électorale. C'est dans l'ouvrage *1981 : le vote de l'alternance*, qu'apparaît en France la thématique de l'émergence d'un « nouvel électeur », « d'une grande sensibilité aux enjeux politiques et d'une étonnante mobilité¹ ». Mai-81 se voit assigner d'autres fonctions explicatives dans les transformations de la vie politique française. Ainsi, les partis politiques seraient sortis fortifiés de cette « alternance *enfin* réalisée » qui aurait « renforcé la légitimité des partis chez les électeurs gaullistes et plus généralement les électeurs de droite les plus prompts, d'habitude, à contester le phénomène partisan² ». À côté d'une science assez traditionnelle qui examine les (ré)alignements électoraux ou les transformations du système partisan³, l'évolution notable des angles de traitement de l'alternance doit beaucoup à l'émergence d'une sociologie politique plus soucieuse d'analyser les trajectoires et les pratiques du personnel politico-administratif⁴, les mécanismes de définition et de production des politiques publiques⁵, l'apprentissage de nouveaux rapports au politique des militants comme des cadres partisans⁶ ou encore la recomposition de l'espace

■ *Le vote*, Paris, La découverte, 2011, pp. 95 *sq.* L'auteur montre que l'un des enjeux de la querelle est de savoir si « la gauche, dépositaire légale du pouvoir, est [...] légitime à en (ab)user », p. 98.

1. Lancelot (A.), *Les élections de l'alternance...*, *op. cit.* (4^e de couverture).

2. Charlot (J.), « La transformation de l'image des partis politiques français », *Revue française de science politique*, 36 (1), 1986, p. 13 (nous soulignons) et p. 8.

3. Martin (P.), *Comprendre les évolutions électorales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

4. Birnbaum (P.), dir., *op.cit.*, ou encore la première partie « France 1981 : l'alternance » dans : CURAPP, *La haute administration et la politique*, Paris, PUF, 1986.

5. Mathiot (P.), *Acteurs et politiques de l'emploi en France : 1981-1993*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; Surel (Y.), *L'État et le livre en France : 1957-1993*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; Dubois (V.), *La politique culturelle*, Paris, Belin, 1999 ; Urfalino (Ph.), *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette, 2004 ; Renaudie (O.), *La police et les alternances politiques depuis 1981*, Paris, LGDJ, 1999.

6. Cf. Schonfeld (W. R.), « Le RPR et l'UDF à l'épreuve de l'opposition », *Revue*

des mobilisations politiques et sociales¹, et à travers l'apparition de nouvelles causes, la mutation des stratégies syndicales.

Dans la plupart de ces investigations, l'alternance de 1981 aurait introduit une « mutation de la structure des opportunités politiques », permettant à des entrepreneurs de causes d'accéder à un nouveau statut d'interlocuteur privilégié du pouvoir² ou de s'organiser pour mieux s'opposer au gouvernement. Elle marque aussi un nouveau tournant dans certains domaines de l'action publique. « L'alternance politique de 1981 fait [ainsi] prendre à la politique de sécurité routière de l'État un virage considérable³ » et produit également des « conséquences identifiables sur la politique du logement⁴ ». Au-delà de ces entrées problématiques très ciblées, l'alternance de 1981 a aussi alimenté toute une réflexion sur le basculement des représentations sociales et politiques qui s'opère dans les années 1980 avec, en point d'orgue, « la crise de la représentation » née de la clôture de l'espace des possibles politiques. Cette thèse du

française de science politique, 36(1), 1986, pp. 14-29 et Rey (H.), Subileau (F.), dir., *Les militants socialistes à l'épreuve du pouvoir*, Paris, Presses de la FNSP, 1991.

1. Pour une synthèse, cf. l'introduction de Crettiez (X.), Sommier (I.), dir., *La France Rebelle*, Paris, Michalon, 2006. Pour une discussion des liens entre alternance et activité protestataire, cf. Fillieule (O.), *Stratégies de la rue*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, chapitre 5.

2. Par ex., l'UPA se voit « élevée au rang de partenaire social », Milet (M.), « Parler d'une seule voix. La naissance de l'UPA et la (re)structuration du syndicalisme artisanal au tournant des années 1970 », *Revue française de science politique*, 58 (3), 2008, p. 509 ; alors que l'Association professionnelle des magistrats se crée en réaction au gouvernement socialo-communiste, Ficet (J.), « Regard sur la naissance d'un militantisme identitaire : syndicalisme judiciaire, identités professionnelles et rapport au politique dans la magistrature française. 1945-1986 », *Droit et société*, 73, 2009. Le syndicat Magistrats pour la Justice est lui aussi né de l'alternance, en 2012. Cf. « Un nouveau syndicat marqué à droite créé en réaction à l'élection de M. Hollande », *Le Monde*, 13 mai 2012.

3. Hamelin (F.), Spenlehauer (V.), « L'action publique de sécurité routière en France », *Réseaux*, 147, 2008, p. 67.

4. Zittoun (Ph.), « Partis politiques et politique du logement », *Revue française de science politique*, 51 (5), 2001, p. 685.

désenchantement est aujourd'hui au cœur de la vulgate politique, partisane comme savante. Ainsi, selon Pascal Perrineau, les Français sont confrontés depuis 1981 à une « succession d'alternances politiques » et ont « l'impression qu'il n'y a plus de réelle alternative politique, économique et sociale¹ ». En écartant sa part de rêve ou ses promesses révolutionnaires, l'alternance répétée aurait désarmé la politique de sa force mobilisatrice². Les jeunes électeurs des années 1980, ceux nés au tournant des années 1970, seraient les plus frappés par ce désenchantement³. L'ampleur de ces changements étudiés permet alors de comprendre comment de nombreuses analyses entérinent sans toujours le questionner ce postulat d'une césure, voire d'une rupture, en choisissant l'année 1981 comme borne chronologique.

L'alternance fait ainsi l'objet d'acquisitions savantes et d'usages explicatifs dans le champ de la recherche académique. Pour l'essentiel, historiens, constitutionnalistes et politistes s'accordent pour conclure au bouleversement majeur opéré par Mai-81. On pourra noter à ce propos que chaque discipline universitaire impute le « bon déroulement » de l'alternance à ses objets d'étude privilégiés qui auraient su en tirer le meilleur parti. Le politiste Jean Charlot souligne ainsi le rôle majeur de certains hommes politiques⁴ quand les constitutionnalistes louent l'attitude du Conseil constitutionnel. Si chacun est évidemment tributaire de sa socialisation académique et de son épistémologie disciplinaire⁵, il n'en demeure pas moins que l'analyse

1. Perrineau (P.), « L'état politique de la France et la crise de la représentation politique », *Dossiers du Cevipof*, 2004, p. 3.

2. Cf. Cohendet (M.-A.), « Une crise de la représentation politique ? », *Cités*, 18, 2004, p. 53.

3. Muxel (A.), « L'autopositionnement des jeunes sur l'échelle gauche-droite à l'épreuve des mots », in Dupoirier (E.), Parodi (J.-L.), dir., *Les indicateurs sociopolitiques aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 249-63.

4. Charlot (J.), « Tactique et stratégie du RPR dans l'opposition », *Pouvoirs*, 28, 1984, pp. 35-46.

5. Comme le sont les auteur-e-s de ce texte.

ex-post de l'alternance est souvent présentée comme une confirmation des pronostics (prophéties ?) formulés *ante*, permettant la promotion de certaines conceptions ou théories. En fondant leur légitimité scientifique sur la figure de l'oracle, ces discours savants ne sont pourtant pas totalement exempts de contradictions¹ et de surinterprétations². D'autant que Mai-81 demeure une matière historique instable et controversée. Depuis trente ans se sont multipliées les commémorations et entreprises mémorielles destinées à célébrer ou liquider son « héritage » dans la société française. Or, plusieurs mémoires de l'événement cohabitent dans la culture politique des Français. Là encore, les intellectuels ont été convoqués (ou se sont invités) pour trancher un débat sans doute plus politique que scientifique³.

Devenu chrononyme⁴, Mai-81 ou le 10-mai-1981 constitue ainsi un lieu de la mémoire socialiste⁵. Mais il constitue également un « tournant » ou une « rupture » dans d'autres univers partisans : déclencheur de l'engagement pour une génération de militants à droite⁶ ou à l'extrême droite,

1. Ainsi, Alain Lancelot constate d'abord l'échec d'une prophétie en 1978 (« L'échec de l'alternance et les chances du renouvellement », *Projet*, 126, 1978, pp. 718-731) avant de titrer son analyse de septembre 1981 : « L'alternance sur l'air de la vie en rose » (*Projet*, 158, 1981, pp. 933-939).

2. Cf. Gaxie (D.), « Jeux croisés. Droit et politique dans la polémique sur le refus de signature des ordonnances par le président de la République », in CURAPP, *Les usages sociaux du droit*, Paris PUF, 1989. Bastien François a montré dans le même sens que la valorisation du juge constitutionnel et l'accès à la dignité jurisprudentielle ont servi la valorisation du droit éponyme et de ses spécialistes. Cf. François (B.) « Une revendication de juridiction », *Politix*, 10-11, 1990.

3. Bernstein (S.) et al., dir., *Les années Mitterrand ...*, op. cit.

4. Sur cette notion, cf. Mots, 87, 2008.

5. Et plus largement politique, au point d'être parfois évoqué sur le ton de l'évidence dans le folklore populaire. Renaud, mitterrandiste revendiqué, chante par exemple : « Des [muflées] comme ça j'en prends qu'une par an, À la Bastille, l'10 mai au soir » (« Pochtron », 1983).

6. « La date décisive est évidemment 1981 marquée par l'alternance qui a cimenté un "ensemble générationnel" » : Haegel (F.), « La mobilisation partisane de droite. Les logiques organisationnelles et sociales d'adhésion à l'UMP », *Revue française de science politique*, 59 (1), 2009, p. 15. C'est aussi parce qu'elle « ne pouvait pas ne pas créer un choc, un traumatisme poli-

facteur de radicalisation et de passage au libéralisme de la droite républicaine¹, séquence de (re)configuration des carrières militantes à gauche (transfuges de l'extrême gauche au PS², aboutissement de la stratégie d'union de la gauche et commencement du déclin électoral au PCF³). Les diverses prises de positions, manifestations (plus de 200)⁴ et publications⁵ organisées à l'occasion du récent trentenaire ont d'ailleurs montré que l'événement, honni ou réenchante, imprègne aujourd'hui encore la geste politique française. La droite et la gauche de la gauche⁶ y ont puisé arguments pour fustiger l'impéritie ou la dérive du PS. Les socialistes se sont en revanche attachés à célébrer le « vainqueur de 1981 » et à souligner le caractère majeur, voire « fondateur⁷ » de l'événement⁸, fût-ce en revendiquant un « droit

■
tique et psychologique au sein des partis de la nouvelle opposition » qu'elle aurait favorisé la multiplication de clubs politiques à droite : Colard (D.), « Réflexions sur le renouveau des clubs politiques après l'alternance du 10 mai 1981 », *Pouvoirs*, 25, 1983, p. 158.

1. Bréchon (P.) et al., « L'univers idéologique des cadres RPR », *Revue française de science politique*, 37 (5), 1987.

2. Juhem (Ph.), « Entreprendre en politique. De l'extrême gauche au PS : la professionnalisation politique des fondateurs de SOS racisme », *Revue française de science politique*, 51(1), pp. 131-53.

3. Grunberg (G.), « Le 10 mai 1981... », art. cité, p. 56 et aussi Ranger (J.), « Le déclin du Parti Communiste Français », *Revue française de science politique*, 36 (1), 1986. Ce dernier auteur, en accord avec les spécialistes du PCF, précise toutefois qu'il s'agit d'une traduction/mise en visibilité électorale d'une « maladie » qui touche le parti depuis la fin des années 1950.

4. Pour une liste non exhaustive de ces événements, voir la page « 10 mai 1981 - Trente ans » sur le site l'Institut François-Mitterrand.

5. Jalabert (L.), *Le 10 mai 1981 : Mitterrand président. Racines et sens d'une victoire*, Paris, Éd. L'encyclopédie du socialisme, 2011 ; Cauchy (P.), *L'élection d'un notable. Les coulisses de mai 1981*, Paris, Vendémiaire, 2011 ; Lemieux (E.), Roller (O.), *10 Mai 1981. Une journée particulière*, Paris, François Bourin, 2011 ; Favier (P.), *10 jours en mai*, Paris, Le Seuil, 2011.

6. Halimi (S.), « 10 mai 1981, triste anniversaire », *Le Monde diplomatique*, mai 2011.

7. Au sens de Georges Lavau, « Choisir les événements fondateurs », *Projet*, 231, 1988.

8. Pierre Mauroy écrit par exemple : « Avec le recul du temps, l'héritage de ce grand moment de notre Histoire apparaît avec plus de force encore » :

d'inventaire ». Experts historiens, constitutionnalistes et politistes se sont assis à la table des débats pour dire, en leur qualité de détenteurs de la neutralité scientifique, le caractère indéniable mais contrasté de l'héritage de 1981¹.

À bien des égards, Mai-81 fait office d'alternance paradigmatique², dans les appareils théoriques des sciences du politique comme dans les univers militants. Ses apparences d'événement « hors des normes » ont fait de cette alternance une alternance « monstre », au sens littéral du terme : elle jouit d'une « grande renommée » et semble dépasser « par sa taille ou ses proportions les autres choses de la même espèce³ ». Dans la science politique française, Mai-81 s'est rapidement vu consacrer comme l'« alternance absolue⁴ » et a ainsi marqué durablement notre état de connaissance ordinaire sur le phénomène de l'alternance au pouvoir, à la façon d'un impensé emblématique faisant en quelque sorte écran à une sociologie politique *des* alternances.

Or, comme nous avons essayé de le montrer dans cette introduction, analyser le changement (de) politique au prisme de l'alternance au pouvoir n'est pas exempt de biais conceptuels. D'abord, parce que les conditions de félicité sont à explorer dans une temporalité dépassant largement l'immédiateté de la joute politique ou les cycles électoraux et doivent sans doute plus aux emboîtements et inter-

« L'esprit de Mai 1981 » », *Revue socialiste*, 42, mai 2011 (numéro spécial intitulé « 10 mai 1981 - 10 mai 2011. Héritages et espérances »). Pour sa part, l'association François Mitterrand commémore cet anniversaire chaque année.

1. Citons notamment le colloque organisé le 6 mars 2011 par la Fondation Jean-Jaurès et l'Institut François-Mitterrand au Sénat et diffusé sur Public Sénat, les rencontres organisées le 10 mai 2011 par l'association des amis de l'Institut François-Mitterrand et soutenues par *les Inrocks* et *Libération*, la journée d'études organisée le 10 mai 2011 par le Centre d'histoire de Sciences Po sur « Le 10 mai 1981 et la gauche française ».

2. Au sens de « cas simples qui viennent se ranger clairement sous la règle dont ils illustrent la validité et la performativité ». Cf. Passeron (J.-C.), Revel (J.), « Penser par cas », in Passeron (J.-C.), Revel (J.), dir., *Penser par cas*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2005, p. 20.

3. Cf. « Monstre », base CNRTL du CNRS (www.cnrtl.fr/definition/monstre)

4. Quermonne (J.-L.), *L'alternance au pouvoir*, *op. cit.*

dépendances des dynamiques sociales (conjonctions structures-conjonctures, jeux multi-scalaires) qu'aux stratégies politiques. Ensuite, parce qu'un changement de majorité au pouvoir demeure longtemps empreint d'incertitudes, pour les électeurs mais aussi pour les commentateurs spécialisés ou les professionnels de la politique. Enfin, parce que la signification *a priori* ou *a posteriori* de l'événement-alternance est tout sauf évidente. La mise en sens historique ou politique de toute alternance n'étant pas sans subir des effets de contexte, l'influence des anticipations du futur (causalité du probable) comme des représentations du passé (entreprises mémorielles).

S'il ne peut et ne veut prétendre à une sociologie générale des alternances au pouvoir, cet ouvrage tente de déprendre l'analyse du phénomène de ces pièges conceptuels. Les contributions qu'il réunit s'efforcent ainsi de saisir le processus d'alternance en train de se faire, à partir de cas concrets¹. Les auteur-e-s montrent que, épisode exceptionnel ou phénomène routinier du régime politique étudié, les raisons ou les effets de toute alternance au pouvoir ne sont pas réductibles au moment électoral (partie 1). De même, ils s'attachent à démontrer que le changement de majorité n'est jamais un opérateur inéluctable et autonome de changement politique (partie 2)². À l'appui d'observations faites principalement en France mais aussi au Maroc, au Japon et en Allemagne, l'ouvrage explore et met à l'épreuve des hypothèses alternatives qui cherchent à déconstruire et reconstruire une sociologie localisée, c'est-à-dire socia-

1. La démarche casuistique adoptée ici vise donc à « extraire [des cas] une argumentation de portée plus générale, dont les conclusions pourront être réutilisées pour fonder d'autres intelligibilités ». Cf. Passeron (J.-C.), Revel (J.), *Penser par cas, op. cit.*, p. 9.

2. La démarche sur ce point est assez proche de celle proposée par Joseph Fontaine et Patrick Hassenteufel en introduction de leur ouvrage consacré à l'analyse du changement des politiques publiques : à rebours des approches caractérisées par « la faible prise en compte en tant que telle de la dimension temporelle ; la focalisation sur la décision ; la reprise sans distanciation des rhétoriques de la réforme ; enfin l'absence de spécification du changement ». Cf. Fontaine (J.) et Hassenteufel (P.), dir., *To change or not to change ? Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, Rennes, PUR, 2002, p. 11.

lement et historiquement située, de la relation entre alternance et changement (partie 3)¹.

Ensemble, ces contributions invitent à repenser les relations entre changement politique et changement social, en suggérant qu'en la matière toute entreprise de connaissance sociologique gagne à prêter attention aux contingences sociales des processus politiques mais aussi au caractère construit des évidences et de la « réalité ».

■
1. Comme le suggère A. Siné (*L'ordre budgétaire, op. cit.*), la question n'est peut-être pas celle du *si* changement il y a que celle du *où* il y en a.